

A person in dark clothing is sitting on a black tire on a sandy beach, looking out at the ocean. The ocean has white-capped waves breaking onto the shore. The sky is a clear, deep blue. On the left side of the image, there are several overlapping circles of various shades of blue and white, some semi-transparent, creating a decorative graphic element.

# La Méditerranée

Horizons et enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle

## Avertissement

Cette note de synthèse s'inscrit dans le cadre du réseau d'excellence Ramses<sup>2</sup> financé par la Direction Générale de la Recherche – 6<sup>ème</sup> Programme Cadre et prolonge certains de ses travaux de recherche. Parmi les trois principaux axes de recherche du réseau: Mémoires, Conflits, Échanges, elle ne prend en compte que les travaux les plus contemporains, sur les horizons et enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle.

Cette note ne compte pas parmi les documents prévus dans le cadre contractuel de Ramses<sup>2</sup>. Elle est écrite pour répondre aux attentes de la Commission européenne et sur la recommandation des experts scientifiques qui ont évalué les travaux du réseau.

Il s'agit d'une note à l'attention des décideurs politiques. Elle n'engage que les auteurs et non les institutions membres du réseau Ramses<sup>2</sup> ni la Commission européenne.

Cette note se propose de faire apparaître les questions saillantes et tente d'éclairer le débat relatif aux politiques méditerranéennes, en lien avec les États membres et les pays non membres de l'Union européenne.

Site internet du Réseau d'excellence des centres de recherches en sciences humaines sur la Méditerranée:  
<http://ramses2.mmsch.univ-aix.fr>

Contact: Alessia Bursi

Commission européenne  
Bureau SDME 7/40  
B-1049 Bruxelles

e-mail: [alessia.bursi@ec.europa.eu](mailto:alessia.bursi@ec.europa.eu)



COMMISSION  
EUROPÉENNE



CITIZENS AND GOVERNANCE IN A  
KNOWLEDGE-BASED SOCIETY

Photographie de couverture: © Abdelmajid Arrif  
Imprimé en Belgique, 2009  
Imprimé sur papier blanchi sans chlore

# Sommaire

<b>Introduction</b>	5
<b>I. Les questions saillantes</b>	7
1. La question humaine	7
1.1. Migrations et mobilités, un changement de paradigme	9
2. La question culturelle et religieuse	11
2.1. Les questions mémorielles	11
2.2. Religions traversées	13
3. La question politique	14
4. La question stratégique	17
4.1. Le positionnement stratégique de l'Europe en Méditerranée	17
4.2. Une Europe avec ou sans la Turquie?	18
4.3. La question israélo-palestinienne, des frontières impossibles?	21
<b>II. Des dispositifs politiques et institutionnels friables</b>	24
1. Le partenariat euro-méditerranéen	24
2. De l'Union de la Méditerranée à l'Union pour la Méditerranée	24



# Introduction

La Méditerranée n'est pas une simple région de l'Europe, c'est un monde à part entière. Comme tous les ensembles politiques et culturels, elle résulte d'une construction historique, elle procède d'une façon de découper le temps et l'espace. La référence à *la Méditerranée* n'a donc pas exactement le même sens selon le lieu et le moment où l'on en parle. Il conviendrait, chaque fois, de privilégier une approche contextualisée du monde méditerranéen, qui permet de faire varier les points de vue, les échelles de temps et d'espace. Une telle approche, qui favorise la complexité et prend en compte la diversité, notamment des disciplines scientifiques, est malaisée dans une note de synthèse.

Prenons au moins conscience des cartes mentales qui configurent notre regard et qui dessinent des façons singulières de regarder le ou les monde(s) méditerranéen(s). C'est une invitation à décentrer notre regard et à tenter d'échapper à une vision de la Méditerranée qui serait par trop euro-centrée.

L'objectif ici est néanmoins européen, et la question posée est de savoir en quoi le devenir du monde méditerranéen est décisif pour l'avenir de l'Europe, quels sont les horizons et enjeux de la Méditerranée au XXI<sup>e</sup> siècle?

Commençons par nous interroger sur la centralité du monde méditerranéen aujourd'hui.

La Méditerranée est devenue ces dernières années le théâtre d'une très grande intensité politico-diplomatique; c'est une des plus grandes routes du monde sur le plan énergétique; la première destination touristique mondiale (avec 210 millions de touristes internationaux en 2005, auxquels s'ajoutent de plus en plus de nationaux avec l'accroissement des niveaux de vie et des mobilités). Cela change, notamment, la configuration des littoraux méditerranéens et les besoins en eau. C'est également un espace central des migrations internationales et le lieu privilégié des interactions entre l'Europe et le Sud. Ces flux de personnes, touristiques et migratoires, qui ne sont d'ailleurs jamais pensés ensemble et qui le plus souvent ne se rencontrent pas, font de la question humaine en Méditerranée la question première.

À cette question humaine s'ajoute une question d'une immense portée symbolique qui fait de la Méditerranée un centre. Un centre où se définissent, pour l'Europe, ses relations aux sources des grandes civilisations du passé et où se conjugue l'actualité des trois monothéismes: judaïsme, christianisme et islam, qui trouvent dans le monde méditerranéen le lieu de leurs communes origines comme de leurs violentes différenciations.

La centralité du monde méditerranéen se joue également sur la scène politique et stratégique. C'est un lieu phare du débat/confrontation, comme cela l'a d'ailleurs été dans les années 1970-1980 en Europe centrale et orientale (après les accords d'Helsinki), autour des questions de démocratie, de droits de l'homme et de dictature. C'est également un des lieux stratégiques où se joue, sous de multiples formes, la question de la guerre et de la paix, non à l'échelle de simples conflits localisés, mais à l'échelle du monde.

L'ensemble de ces questions saillantes autour de la Méditerranée sera abordé, alors que d'autres questions, notamment économiques et environnementales, tout aussi importantes, resteront ouvertes et ne seront pas traitées ici, faute de compétences scientifiques au sein du réseau Ramses<sup>2</sup> dans ces domaines de recherche. Les travaux économiques, par exemple du réseau Femise, ou sur l'environnement, du Plan bleu, devraient permettre d'obtenir une vision d'ensemble de ces grandes questions qui travaillent le monde méditerranéen au XXI<sup>e</sup> siècle.

Face à l'ampleur et à la vivacité de ces questions qui font de la Méditerranée un centre, un foyer de tensions multiples et une vaste ligne frontière entre l'Europe et son Sud, qui pourrait, sous certaines conditions, se transformer en ligne de front, quelles sont les réponses politiques et institutionnelles? Sont-elles à la hauteur des enjeux? Où en est-on des dispositifs mis en place, tels que le Partenariat euro-méditerranéen (PEM) ou l'Union pour la Méditerranée (UPM)?



# I. Les questions saillantes

**Question humaine, question culturelle et religieuse, question politique et stratégique sont autant d'aspects qui donnent à la question méditerranéenne toute son actualité et sa centralité**

## 1. La question humaine

C'est une question multiforme qui peut être appréhendée de différentes façons et selon différents angles: autour des questions de genre, des relations masculin/féminin, de la cristallisation du débat autour de la place et du statut des femmes dans les sociétés méditerranéennes; autour des questions démographiques, compte tenu du contraste entre les prévisions alarmistes de l'ONU dans les années 1980 et de la réalité avérée de la transition démographique dans les pays arabes et musulmans du monde méditerranéen<sup>(1)</sup>...

Nous privilégierons plutôt ici, compte tenu des travaux au sein du réseau Ramses<sup>2</sup>, l'angle des migrations et des mobilités, dans une approche comparée de la frontière entre États-Unis et Mexique, d'une part, et d'autre part des relations frontalières entre l'Union européenne et les pays méditerranéens de la rive Sud.

Ce comparatisme à bonne distance permet, d'une certaine façon, de déplacer les lignes de la *doxa*, des discours publics les plus répandus et les mieux installés autour des questions migratoires et de mobilités.

C'est en effet aujourd'hui un des nœuds de la question humaine en Méditerranée, avec une interrogation qui fait débat: le renforcement des frontières sert-il réellement à stopper l'immigration illégale?

### **Dynamiques migratoires euro-méditerranéennes et politiques de contrôle**

Depuis une vingtaine d'années, dans la plupart des pays développés, les politiques migratoires combinent deux modalités d'action: l'une qui vise au renforcement du contrôle et de la surveillance des frontières dans un idéal d'étanchéité, l'autre qui soumet l'obtention des visas et autorisations d'entrée à des conditions sans cesse plus draconiennes et bureaucratiques. Pionniers en la matière, les États-Unis ont mis en place en 1986 l'IRCA (Immigration Reform and Control Act), intégrant notamment la création d'une brigade spécialisée de surveillance aux frontières, la construction d'un mur et

la sophistication des moyens de surveillance à la frontière mexicaine (opérations *Blockrade* à El Paso et *Gatekeeper* à San Diego/Tijuana). Dans la même perspective, l'Europe a mis en place en 1988 les accords de Schengen, eux aussi bientôt suivis par le développement d'un dispositif de surveillance des frontières (Frontex), basé sur des techniques sophistiquées et, originalité européenne, des accords passés avec des pays méditerranéens limitrophes, pourvoyeurs de migrations clandestines. L'Italie, par exemple, a directement négocié des accords de surveillance aux frontières avec la Tunisie et la Libye, pays avec lesquels ont été aussi conclus des accords d'extradition. L'Union européenne, de son côté, associe désormais étroitement le Maroc à la surveillance de ses côtes méditerranéennes, et des accords permettent à la *guardia civil* espagnole, bras armé de cette politique européenne, de patrouiller au large des côtes mauritaniennes et sénégalaises pour la surveillance des départs vers les îles Canaries. Dans le même temps, l'ensemble des pays européens ont sophistiqué les procédures de demande de visa, multipliant et renforçant les conditions d'accès, renforçant les contrôles (test ADN, visa biométrique, etc.).

Les effets de ces politiques ont cependant encore été peu analysés. En partie parce que leur évaluation suppose des moyens lourds d'investigation et d'accès aux données généralement refusées aux chercheurs, en partie parce que la lourde médiatisation dont ces politiques font l'objet se satisfait de symboles: les chiffres des reconductions aux frontières, infimes au regard de la régularité des flux, puisqu'ils dépassent rarement les quelques milliers; le chiffre lui aussi hautement symbolique des victimes sacrifiées aux difficultés du passage; le chiffre des arrestations en mer ou des arrivées en des lieux devenus, par la force des contrôles, de véritables nasses piégeant les migrants, à Lampedusa, par exemple, côté méditerranéen, ou aux Canaries, côté atlantique. Une véritable évaluation à l'échelle européenne et méditerranéenne, y compris des coûts économiques, reste à faire, ou au moins à rendre possible.

Un tel travail a été mené par des chercheurs américains sur l'IRCA, à partir de données fournies par les administrations elles-mêmes. Ces évaluations mettent en évidence les effets très négatifs de ces politiques, y compris du point de vue des buts qu'elles prétendent atteindre. Dans une analyse des coûts financiers de l'IRCA menée sur près de vingt ans, D. Massey<sup>(2)</sup> signale que le coût d'une arrestation de «passager clandestin» à la frontière a été multiplié par sept entre 1986 et 2002, pour une efficacité avérée des arrestations accrue de seulement 5 % entre ces deux dates. Ces politiques ont en revanche considérablement augmenté les risques du

(1) Voir Youssef Courbage et Emmanuel Todd, *Le Rendez-Vous des civilisations*, Le Seuil, 2007, 170 p.

(2) Massey D., «Backfire at the Border. Why Enforcement without Legalisation Cannot Stop Illegal Immigration», Cato Institute, *Analysis Trade Policies*, n° 29, juin 2005.

passage, entraînant à la fois une augmentation du nombre des morts à la frontière et une augmentation du coût du passage: le coût d'un passage clandestin à la frontière mexicaine est passé de 400 dollars US à la fin des années 1980 à 2 000 dollars aujourd'hui pour les points de passage les plus risqués, générant ainsi l'intérêt de groupes criminels et mafieux pour un secteur désormais rentable. L'augmentation des risques et des difficultés pèse dès lors très directement sur la présence de migrants aux États-Unis. Car dans la mesure où l'entrée est devenue plus difficile, les migrants tendent à y rester pour de plus longues périodes, y compris dans la clandestinité. D. Massey affirme ainsi que la probabilité de retour pour un migrant mexicain est passée de 45 % avant 1986 à 25 % en 2005, ce qui a eu pour effet d'augmenter significativement la durée de séjour des migrants aux États-Unis. Dans les années 1985-1987, la durée moyenne de séjour aux États-Unis pour un migrant mexicain était de 1,7 année; elle est en 2003 de 3,5 années.

D. Massey, comme la plupart des politologues, démographes ou sociologues travaillant sur les procédures frontalières en arrive à la conclusion que les politiques de renforcement des contrôles aux frontières n'ont pas pour but de surveiller ou empêcher les migrations clandestines<sup>(3)</sup>, mais servent plutôt à marquer symboliquement la présence de l'État en des lieux d'où il tend à être exclu par l'évolution même des circulations et des échanges économiques.

C'est en effet au moment même où se renforcent et s'intensifient les constructions économiques qui annulent ou neutralisent les frontières, que se renforce la surveillance. Là encore, le parallèle est intéressant entre les deux frontières, celle des États-Unis au Mexique, celle de l'Europe avec ses «voisins» méditerranéens. L'IRCA est en effet concomitant avec le NAFTA, accord économique et commercial entre les États-Unis et le Mexique qui a permis, dès les années 1990, le grand développement des délocalisations industrielles (*maquiladoras*), entraînant une véritable économie frontalière, jusqu'alors peu développée, notamment dans les deux complexes urbains frontaliers formés des agglomérations connexes de Tijuana-San Diego à l'ouest, Ciudad Juarez et El Paso à l'est. L'impressionnant accroissement des passages frontaliers quotidiens est l'effet le plus concret de cette ouverture, outre la fluidification du trafic de marchandises, de matières premières et de capitaux entre les deux pays. Entre Tijuana et San Diego on dénombrait 114 millions de passages en 1986, on en a dénombré 290 millions en 2000. La situation est certes à une moindre échelle en Europe, même si l'on signale un phénomène identique aux frontières nord avant l'élargissement, par le mouvement de délocalisation des industries italiennes et allemandes vers la Roumanie, la Pologne et la Bulgarie. En Méditerranée, la situation dans le détroit de Tanger, au point le plus proche des deux rives, n'est pas sans familiarité avec la situation américano-mexicaine, notamment par la position très singulière des enclaves espagnoles au Maroc, Ceuta et Melilla.

La mise en exergue médiatique des images chocs de groupes de migrants se lançant à l'assaut des barbelés qui ceignent désormais étroitement les deux enclaves détourne l'attention de la très réelle augmentation des relations économiques et de l'intensification des circulations licites en cette zone. La zone urbaine de Tanger est ainsi devenue dans les années 1990 une importante zone franche industrielle qui accueille avec succès un grand nombre d'entreprises européennes spécialisées dans la sous-traitance automobile et aéronautique. Le développement du tourisme d'une part, de la contrebande d'autre part, a largement contribué à englober l'enclave de Ceuta dans le tissu urbain en formation dans cette zone. Les passages, sans atteindre l'échelle nord-américaine, ont aussi considérablement augmenté entre les deux rives, passant de 700 000 à 800 000 passages annuels dans les années 1980 à 6,5 millions en 2007, passages touristiques estivaux compris.

Ces similitudes appellent donc à une réflexion sur la nature réelle des politiques de contrôle, et à l'instar des politologues américains, il faut se demander si ne se manifeste pas là, en des formes paradoxales, un renforcement des logiques d'État dans ses domaines «régaliens», et tout particulièrement dans le contrôle aux frontières et le marquage symbolique des territoires. Ne s'agit-il pas d'une forme de parade symbolique qui vise à compenser la perte de puissance d'intervention sur les territoires, provoquée par les dynamiques de la mondialisation?

Une autre efficacité de ces politiques est en revanche directement économique. En effet, la multiplication des contrôles et la restriction des conditions de migration favorise la clandestinité, bien plus qu'elle ne l'empêche.

Il est par ailleurs notoire que les filières d'immigration en provenance d'Afrique sub-saharienne (et d'ailleurs) sont très fortement structurées. Les données recueillies auprès des migrants, par exemple à Lampedusa, démontrent s'il le fallait que les trafiquants disposent de réseaux bien implantés et bien équipés (téléphones satellitaires) et sont ainsi en mesure de s'adapter aux évolutions des systèmes de sécurité aux frontières. En 2004, il a été estimé que la seule «filière libyenne» représentait un «chiffre d'affaires» de quelques 250 millions d'euro annuellement pour les seuls «droits de passage», c'est-à-dire hors transport, logement et nourriture. Rapporté au salaire moyen d'un garde-frontière dans un pays africain ou maghrébin (200-250 euro par mois), ce chiffre donne la mesure de la force des trafiquants.

La plupart des travaux sur les conditions de vie des travailleurs migrants en Europe soulignent que la grande majorité des migrants clandestins est entrée légalement en Europe et ne devient clandestine que par l'expiration de son visa légal. Or cette condition favorise l'émergence dans les secteurs économiques névralgiques où les migrants sont dominants d'une véritable précarisation, laissant une grande latitude d'exploitation aux entrepreneurs de ces secteurs. Le développement

(3) Andrea P., *Border Games, Policing the US Mexico Divide*, Cornell University Press, Ithaca/London, 2000.

de l'agriculture extensive dans les sud espagnols et italiens n'a tenu son rang sur le marché international qu'au prix de cette précarisation sans cesse renouvelée des mains-d'œuvre migrantes. Les campagnes répétées de régularisation ont d'ailleurs joué un rôle très efficace en la matière, puisqu'elles permettent cycliquement un renouvellement par le bas des mains-d'œuvre les plus fragiles.

### 1.1. Migrations et mobilités, un changement de paradigme

Concernant les dynamiques migratoires elles-mêmes, deux points d'évolution méritent d'être soulignés. La plupart des travaux de recherche menés ces vingt dernières années en Europe et aux États-Unis s'accordent à reconnaître que les dynamiques migratoires vers ces pays ont changé de nature, et constituent moins des «migrations» de longue durée que des mobilités migratoires. Les conclusions de ces travaux, tant de géographes que de sociologues ou de démographes, peuvent se résumer en une formule lapidaire: *On migre de moins en moins, on circule de plus en plus.*

Ce changement de paradigme est évidemment lié à l'industrialisation et à la multiplication des logistiques de transport de personnes. Cette économie du transport, entre Europe et Maghreb notamment, qui joue un rôle crucial en ce domaine, est très négligée des chercheurs et experts. L'autre facteur qui joue notamment sur la réduction des durées de séjour tient évidemment aux effets de la désindustrialisation et de la flexibilité, combinée à la précarisation des secteurs recruteurs de mains-d'œuvre migrantes. Les secteurs dominants d'emploi des travailleurs migrants en Europe ne sont plus désormais les grands secteurs industriels, à l'exception de certaines sections du textile, mais, dans l'ordre, le bâtiment, l'hôtellerie et la restauration, l'agriculture, le *care* (services à la personne). Ce sont des secteurs largement dominés par les TPE et PME, la précarité et la saisonnalité. Ce changement n'est cependant pas seulement d'ordre économique.

Autre conclusion lapidaire: les «migrants» voyagent de moins en moins pour des raisons professionnelles et de plus en plus pour des raisons qui tiennent au maintien des liens dans la dispersion diasporique. Les migrations fordistes établies ont en effet généré des circulations dont le très administratif «regroupement familial» ne donne qu'une image très faible et très floue. On circule, dans les deux sens, désormais de manière régulière et pour autant qu'on y est autorisé, pour un ensemble de raisons qui tiennent aussi bien à l'accès à certains services, aux obligations familiales, au commerce, etc.

De nouvelles figures sont apparues dans la migration qui assurent cette circulation, les retraités par exemple. Le rôle des étudiants est aussi considérablement renforcé, migration de courte durée à l'aulne des grandes migrations fordistes des années 1955-1970. Les politiques migratoires elles-mêmes,

notamment par la multiplication des régimes de visa pour des séjours de courte durée, ne sont pas non plus étrangères à ce retournement.

À bien des égards, les politiques migratoires organisent aujourd'hui davantage des mobilités que des migrations, rendant au passage caducs et d'une faible pertinence les grands débats sur l'intégration qui ont tant marqué l'arène politique des années 1980. Car la question, à l'aulne de ce changement de paradigme et de renversement anthropologique, n'est plus tant d'organiser la cohabitation entre «sédentaires» et migrants, de prôner des régimes assistés d'intégration. *Il s'agit d'abord aujourd'hui de prendre en compte l'émergence d'espaces-temps transnationaux sous la forme d'activités et de situations dont le déroulement suppose des cycles réguliers de mobilité et de circulations pendulaires entre des pôles de vie multiples.* L'ambivalence des politiques migratoires tient au fait qu'elles annoncent des intentions restrictives et protectionnistes, pour une efficacité silencieuse qui relève en fait de l'organisation des mobilités transnationales à l'échelle européenne. La prise en compte de cette dimension repose la question des visas et des conditions d'accès. *S'il est clair en effet que l'organisation de la mobilité est l'enjeu réel des politiques migratoires, l'objectif n'est plus de restreindre les visas, les quotas et les conditions d'accès, mais au contraire de les démultiplier, en offrant une gamme plus ouverte et plus large de possibilités de circulation, sans nécessairement étendre le nombre des bénéficiaires.*

Instauration de visas à points pour des séjours courts mais répétés, démultiplication de l'unique visa touristique pour des visas de très court séjour, ouverture des recours de prolongation dans les pays d'accueil, accélération des procédures pour les «navetteurs», prime au cycle de formation continue pour les étudiants formés dans les universités françaises, etc. Cette «posture», qui peut sembler provocatrice au regard du malthusianisme et des discours sécuritaires fondés sur la peur qui dominant aujourd'hui, n'est en réalité qu'une position fondée sur le pragmatisme: *si aucune politique ne peut empêcher la circulation ou la mobilité, il est de l'intérêt de tous d'en organiser la régulation.*

Reste la question au cœur justement des peurs de l'Europe dans sa relation à la Méditerranée au sujet de la supposée pression démographique des sud, méditerranéens et africains, sur l'Europe.

Il serait sans aucun doute utile en la matière de rappeler que le fantasme de l'invasion n'a pas besoin de la réalité des offensives pour occuper les esprits. Un bref rappel des grands titres de la presse européenne lors de la chute du mur de Berlin en 1989, affichant là aussi la «menace» d'une invasion et d'un chaos par l'arrivée «massive» des foules de l'Est libérées par la chute du Mur, photos d'embouteillage de *Trabant* à l'appui, suffirait peut-être à relativiser ce genre récurrent d'annonce apocalyptique. Mais la peur fait partie

des grandes passions collectives qui gouvernent les choix politiques, et il faut apprendre à mieux en tenir compte...

Parlons d'Afrique néanmoins, par-delà la frontière méditerranéenne. Il est clair qu'on a assisté ces dix dernières années, sur fond de chaos politique, économique et social d'une grande partie des États d'Afrique occidentale et centrale, à une réorganisation des orientations, des destinations et des désirs de migration en Afrique. Il faut rappeler en effet que l'essentiel des migrations venant du continent africain ont été, depuis les indépendances, largement absorbées par le continent lui-même. Des pays comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Nigeria, le Gabon, ont été et sont encore partiellement récepteurs de migrations régionales et peuvent le redevenir au moindre mouvement de stabilisation. En poursuivant cette réflexion, il faut remarquer que si l'Europe est bien devenue une destination «désirée» et prisée des postulants à la migration, elle n'est qu'une parmi d'autres destinations intracontinentales (Moyen-Orient, Maghreb, Afrique du Sud) ou extracontinentales (États-Unis, où la migration africaine a fortement augmenté, Canada, Australie). C'est une construction largement fantasmagorique que de penser l'Europe comme seule destination rêvée des postulants africains à la migration, ou plus simplement à l'aventure circulatoire. En la matière, *l'émergence récente du Maghreb comme point d'aboutissement et de stabilisation de migrations, principalement subsahariennes, est un événement très important qui reste encore à analyser dans son développement même*. Il est clair cependant que les 2,2 millions de travailleurs migrants, principalement subsahariens, installés en Libye ne sont en rien une «menace» massive pour l'Europe. Ce sont des migrants installés, susceptibles de mouvements et de nouvelles migrations régionales au gré des variations politiques et des offres économiques. Les grands chantiers de construction des villes algériennes, par exemple, s'ils sont massivement conduits par des entreprises et des mains-d'œuvre chinoises (dont il faut observer au passage que personne ne les soupçonne de constituer une «menace» migratoire vers l'Europe), attirent de plus en plus des mains-d'œuvre subsahariennes, parfois de la toute proche Libye.

A contrario, il est clair aussi que ni le Maghreb, ni le Machrek malthusien, ni les États prospères du Golfe ne sont à même d'absorber la masse toujours grandissante des laissés-pour-compte du chaos africain. *Il est certainement utile de signaler que le risque entretenu par cet engouffrement mécanique des États africains, les uns après les autres, dans le chaos politique et la détresse économique, voire dans le désastre écologique et social, est un risque bien plus considérable pour la stabilité et la paix du monde, que les dynamiques et désirs de migration, qui n'en sont qu'un épiphénomène*.

Deux considérations géopolitiques et anthropologiques doivent être rappelées en la matière. La plupart des chercheurs, politologues, géographes et anthropologues qui travaillent sur le chaos africain mettent en évidence le caractère régional,

voire frontalier, des mouvements de population que ce chaos entraîne. L'essentiel des populations contraintes à l'exil ou à la fuite le font vers des destinations proches, aux frontières des États voisins, dans la mesure où, pour l'immense majorité d'entre elles, elles le font à pied ou par des moyens de fortune. Cette situation favorise d'ailleurs l'émergence d'un nouveau phénomène urbain, celui de la prolifération des camps<sup>(4)</sup>, véritables villes nouvelles de l'Afrique nées des guerres et des troubles.

D'une manière plus anthropologique, la plupart des travaux, y compris historiques, sur les dynamiques migratoires rappellent que dans sa grande majorité la concrétisation de projets migratoires est spécifique des couches moyennes instruites et urbaines plutôt que des masses pauvres. Une très récente série d'enquêtes menées au Maroc<sup>(5)</sup> sur les migrants subsahariens met en évidence le fort taux de diplômés parmi eux (30% ont fait des études supérieures, 15% universitaires) et le fort taux de personnes ayant exercé un emploi, généralement dans l'administration (45%).

Tous ces faits n'ont évidemment pas pour but de nier l'augmentation ni des migrations avérées ni encore moins du «désir» migratoire des subsahariens vers l'Europe. Il s'agit plutôt de les rétablir dans la complexité des enjeux géopolitiques où ils prennent sens. Il reste donc que la présence de subsahariens dans les migrations en grande partie clandestines s'est manifestée ces dix dernières années, notamment en Espagne et en Italie. Pour rapide et spectaculaire qu'ils soient, ces faits doivent être relativisés de deux manières: d'une part, même en augmentation, les migrations subsahariennes dans ces deux pays ne sont encore que minoritaires au regard de migrations qui sont des migrations de voisinage – voisinage culturel pour l'Espagne, où l'essentiel des migrations sont marocaines et sud-américaines hispanophones; migrations frontalières pour l'Italie, où les migrations albanaise, roumaine et yougoslave sont fortement majoritaires. Phénomène anthropologique à ne pas négliger, la stigmatisation et la peur de l'étranger lointain sont d'autant plus grandes, même s'il est minoritaire, que la peur et l'étrangeté du voisin est impossible à exprimer.

Second phénomène, déjà signalé, l'essentiel de ces migrations vont à des secteurs d'emploi précaires, saisonniers et séquentiels, pour des durées d'emploi généralement brèves, qui favorisent peu la stabilisation de mécanismes diasporiques dont on sait qu'ils sont essentiels à la structuration de réseaux et de «chaînes migratoires» de grande ampleur et de longue durée. Les démographes et anthropologues américains signalent par exemple que 60% des Mexicains résidant au Mexique sont socialement liés à quelqu'un qui vit aux États-Unis.

Rien ne permet donc de penser qu'une chaîne migratoire se constitue entre Afrique subsaharienne et Europe, via la Méditerranée, ni même qu'un véritable exode soit en marche.

(4) Agier M., *Gérer les indésirables: des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, Paris, 2008.

(5) Amerm, *De l'Afrique subsaharienne au Maroc: les réalités de la migration irrégulière*, Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, juin 2008.

Malgré l'abondance des chiffres qui émaillent les très nombreux articles, dossiers, livres et reportages que les médias consacrent à ce thème, aucune évaluation falsifiable et démontrable n'a encore été possible de la réalité des «postulants» à la migration, non seulement dans les pays subsahariens eux-mêmes, mais pas davantage dans les pays du Maghreb censés être des plates-formes de départ vers l'Europe. Dans la mesure où les migrations maghrébines tendent peu à peu à se stabiliser et à se réorienter, rien, en l'état actuel des données disponibles, ni même des instruments concrets de mesure, ne peut valider la thèse de masses, ni même de groupes denses prêts à passer en Europe à la moindre ouverture.

### Un changement de perspective

Ces éléments de réflexion n'ont d'autre but que de donner des arguments pour une réorientation des approches politiques sur les dynamiques migratoires en Europe. Le préjugé malthusien, le cycle de la peur et de la stigmatisation qui organisent les représentations et en écho orientent les politiques publiques sont largement étrangers à la réalité économique, sociale et géopolitique des chaînes migratoires actives et indépendantes d'elle. L'analyse de ces phénomènes, leur incorporation dans des dynamiques toujours complexes et lentes, car les migrations sont des mouvements d'ampleur historique plus que des réactions événementielles, devrait concourir à forger une autre représentation.

Il semble désormais urgent d'inscrire sur l'agenda des politiques publiques la mise en place d'observatoires transnationaux des phénomènes et dynamiques migratoires. Les dynamiques ne peuvent plus en effet être conçues aujourd'hui seulement à des échelles intra- voire internationales, mais supposent des croisements multivariés souvent complexes. Les migrations subsahariennes vers l'Europe, par exemple, ne mobilisent pas seulement des relations internationales (de la France à ses anciennes colonies par exemple), mais une «géodynamique» migratoire dans laquelle tous les pays du Maghreb jouent un rôle clef de filtrage, où les autres pays d'appel, tels les États-Unis, le Canada, tiennent aussi un rôle non négligeable.

En somme, si c'est une banalité de dire que les dynamiques migratoires sont elles aussi désormais mondialisées, encore faut-il prendre au sérieux cette complexification et se donner les instruments et les échelles qui en permettent l'observation. C'est un préalable aujourd'hui à toute révision en profondeur des politiques publiques et à un changement de perspective au sujet des migrations et des mobilités.

La question humaine en Méditerranée ne peut pas simplement être inspirée et gouvernée par la peur. La recherche et la connaissance, à partir de la mise en place d'éléments d'observation fiables et indépendants, pourraient permettre de déplacer les lignes et de changer les discours et les représentations, prélude à de nouvelles politiques publiques centrées sur la question humaine en Méditerranée.

## 2. La question culturelle et religieuse

Il s'agit, là encore, d'une question à multiples facettes, et il serait réducteur de n'en présenter que quelques aspects, d'autant plus que les discours sur la guerre des cultures, le clash des civilisations et les affrontements religieux sont devenus à peu près aussi nombreux que les discours lénifiants sur le dialogue des cultures et des civilisations, comme s'il s'agissait des deux faces d'une même médaille.

En dehors de ces discours, à caractère largement idéologique et sur lesquels il n'est pas utile d'ajouter d'autres commentaires, deux fragments du prisme peuvent au moins être mis en avant, compte tenu de leur importance et des travaux de recherche qui ont été accomplis dans le cadre du réseau Ramses<sup>2</sup>: les questions mémorielles et les questions de frontières religieuses.

### 2.1. Les questions mémorielles

*Entre Europe et Méditerranée, on assiste de plus en plus à ce que l'historien Benjamin Stora appelle «une guerre des mémoires». Il y a là une source très contemporaine de la conflictualité et une scène à partir de laquelle il est possible de penser les formes de son dépassement.*

«On n'oublie rien en Méditerranée», Edgard Pisani

Dans cet espace chargé d'histoire(s), le passé et ses représentations pèsent incontestablement dans la façon dont les conflits identitaires se déploient, des Balkans au Proche-Orient, et du Maghreb à la Provence. Ces conflits de mémoires sont à la fois une des modalités d'expression des conflits intra- ou intercommunautaires, et à l'origine de ces antagonismes. Si l'instrumentalisation de l'histoire à des fins politiques constitue en effet une stratégie de légitimation incontournable pour les tenants du pouvoir au sein des États du pourtour méditerranéen, c'est bien parce que, à l'ère des États-nations, les sociétés ont construit un passé d'où l'autre est très largement exclu. L'oblitération de toute source d'hétérogénéité dans l'histoire de la nation et la fabrication d'un continuum historique tout entier tendu vers la réalisation du destin national ont donc permis de garantir la cohésion de la nation. Mais la violence avec laquelle les États, mais aussi les sociétés, réagissent à toute remise en cause de ce schéma d'identification, dénote une certaine fragilité identitaire de la part de ces communautés méditerranéennes.

Hypermnésie et occultation des traces de l'autre dans «mon passé» sont ainsi les deux symptômes symétriques d'un mal-être dont l'origine nous ramène à cette période de construction de l'État-nation moderne, lorsque s'est jouée la clôture de la communauté nationale à travers à la fois des actes juridiques (traités internationaux, codes de la nationalité), mais aussi des pratiques d'exclusion et d'homogénéisation autour de valeurs et de symboles communs (comme la «République» en France, la «Révolution» et l'identité arabo-musulmane en

Algérie, le sionisme et le judaïsme en Israël, l'hellénisme et l'orthodoxie en Grèce, le kémalisme et le *Milliyetçilik* en Turquie, etc.). Ce processus de nationalisation des sociétés, qui a laissé partout des traces profondes et de multiples traumatismes, est étroitement lié à la présence directe ou indirecte des puissances impériales européennes, élément déterminant dans la façon dont s'est définie l'identité de chacune de ces nations. C'est cette réalité historique-là qui justifie que l'on confronte les unes aux autres ces mémoires en souffrance des peuples de la Méditerranée, car même si l'Europe a joué un rôle clé dans la construction d'autres États du monde, sur tous les continents, il y a ici, en Méditerranée, un degré d'imbrication, passé mais aussi présent, qu'on ne retrouve nulle part à ce point.

La Méditerranée semble donc représenter un terrain privilégié pour qui cherche à comprendre à quelles conditions ces conflits identitaires peuvent trouver un début de résolution.

Ces mémoires antagonistes peuvent-elles cesser d'être un obstacle au rapprochement des peuples et au contraire contribuer à apaiser les blessures à vif à la source de ces conflits ?

C'est ici que le *travail de mémoire*, entrepris ici ou là, contribuerait à faire évoluer le sens que chaque communauté (nationale) donne à son passé pour le présent, de façon à devenir davantage compatible avec celui du voisin.

Dans quelle mesure une démarche volontariste pour faire évoluer les représentations peut-elle réellement agir sur les mémoires ?

Quelles sont les conditions structurelles pour que, par exemple, les tentatives de dévoilement d'un passé occulté modifient la cohérence du récit national et le statut de l'autre en son sein ?

Entre d'un côté l'idée qu'il suffirait aux pouvoirs publics ou à des porte-parole des groupes exclus de déployer des stratégies mémorielles pour modifier les représentations collectives, et de l'autre la vision d'une mécanique complexe de la mémoire sociale qui rendrait vain tout effort pour surmonter ce déterminisme des cadres sociaux de la mémoire, il existe probablement un entre-deux, où il est possible de penser et d'agir, à condition de savoir distinguer les différents types de mémoires, d'acteurs et de configurations qui président à ce «travail».

Le *travail de mémoire* renvoie à un processus au cours duquel les représentations dominantes d'une communauté au regard de son passé peuvent être tout à la fois contestées, déplacées, reconfigurées en fonction de l'évolution même du contexte social et/ou géopolitique. Nous partons donc de l'hypothèse qu'il est possible d'isoler des séquences observables qui, autour d'un fait mémoriel, cristallisent les crises identitaires, majeures ou mineures, d'une communauté. De ce point de vue, il n'y a plus alors de véritable distinction entre *conflit de mémoires* et *travail de mémoire*, dans la mesure où celui-ci commence dès que le passé devient un enjeu pour la société, et que la question de la reconnaissance de l'autre devient le point nodal du conflit social/politique qui se met en place.

Mais il convient de s'intéresser plus particulièrement aux acteurs ou militants de la mémoire qui jouent un rôle spécifique dans ce travail d'introspection et d'ouverture à l'autre qui se met en place ici ou là, de façon à pouvoir confronter, comparer des expériences parfois étonnamment similaires dans des régions meurtries par des conflits présents ou passés. Il est en effet tout à fait remarquable de constater, par exemple, à quel point les femmes jouent souvent un rôle d'entraînement dans ce processus, un rôle de conciliation et de pacification à contre-courant de la violence sociale et politique qui produit l'exclusion physique et symbolique de certaines catégories de la population. Dans les Balkans comme au Proche-Orient, en Algérie comme en Sicile, des femmes, par des démarches souvent transcommunautaires, par-delà les murs de haine, se battent pour que la vérité soit connue et mettent en place des dispositifs de «compréhension mutuelle». Leur discours peut être plus ou moins politique, leur démarche plus ou moins pragmatique (recherche de disparus, recherche de la vérité sur des «événements» passés plus ou moins proches), mais il y a très souvent au départ le passage d'un sentiment de meurtrissure intime à un besoin de reconnaissance d'une douleur partagée, et la mise en place d'une stratégie de confrontation directe avec le pouvoir et les représentations sociales dominantes, tout en jouant sur un autre registre que celui de la confrontation politique classique, largement dominée par les hommes en Méditerranée.

Cette dimension liée au genre du travail de mémoire souligne à quel point les dominés, les «subalternes», trouvent là un moyen d'atteindre une certaine visibilité dans le champ social et politique, dans la mesure où la remise en cause d'une généalogie de la modernité centrée sur l'homme blanc d'origine européenne est une des conditions pour faire évoluer les catégories d'«universel», de «politique», de «communauté», ou enfin d'«altérité».

Les «*postcolonial studies*» se proposent depuis longtemps de décentrer le regard porté tout à la fois sur notre passé colonial et sur notre présent postcolonial, appréhendés sans solution de continuité. Mais aujourd'hui ce discours académique propre au monde anglo-saxon semble connaître une traduction plus politique qui désormais se donne à voir dans l'espace public, y compris au sein d'autres aires culturelles. Car la question «postcoloniale» cristallise les différents modes de contestation des rapports de domination et rend obsolète toute tentative de disjoindre ce qu'on pourrait nommer les territoires de la mémoire, en premier lieu les États-nations, ou encore des catégories plus vastes, comme le Nord et le Sud. Non qu'il n'y aurait plus, pour une communauté nationale donnée, des enjeux politiques précis liés aux représentations du passé, comme on peut le voir aujourd'hui avec le débat qui agite la société française sur son passé colonial. Mais ces interrogations sur le passé sont désormais tellement imbriquées, font jouer une telle diversité d'échelles et de strates territoriales, qu'il nous faut aussi appréhender ces multiples dimensions de la mémoire par une approche transnationale, transméditerranéennes de ce travail sur les représentations collectives du passé. Vaste programme d'autant plus complexe que cette question des déterminants d'un travail de mémoire si ce n'est conjoint, du moins largement interdépendant, reste

en partie déterminée par l'inégalité structurelle qui continue de caractériser les relations entre les pays des deux rives de la Méditerranée.

Jusqu'à quel point le travail sur la mémoire peut-il contribuer à dissiper les incompréhensions et à apaiser les conflits aussi bien intra- qu'intercommunautaires?

Comment passe-t-on d'une logique de concurrence des victimes, de mises en récits exclusifs les uns des autres, à une logique de reconnaissance et de compréhension mutuelles?

Si les représentations évoluent lentement, il y a malgré tout des choix stratégiques qui aident à percevoir autrement certains épisodes de l'histoire, à adopter d'autres points de vue et ainsi à déplacer le regard sur l'autre. Le rôle des intermédiaires culturels, et notamment d'institutions comme l'école, est essentiel pour recueillir, traduire, synthétiser et finalement transmettre ces autres regards sur le passé. Si une telle prise en compte de la multiplicité des points de vue représente, en soi, une reconnaissance de l'autre, de la valeur de mémoires jusque-là minorées, en même temps cette question de la transmission constitue en elle-même un enjeu dans le cadre des conflits de mémoires qui continuent à se déployer autour, par exemple, de l'édification de lieux publics qui donnent visibilité et cohérence à certaines mémoires collectives.

Rien d'étonnant, dans ce contexte, à ce que la question de la médiation du travail de mémoire, de l'instrumentalisation, mais aussi de l'efficacité des outils et dispositifs proposés dans le cadre des «politiques de la mémoire», fasse l'objet de recherches de plus en plus nombreuses. Avec la multiplication des musées qui se proposent explicitement de répondre à la demande sociale, mais aussi au fameux «devoir de mémoire», on peut s'interroger sur le type de vision du passé que cette patrimonialisation induit, et surtout sur la finalité de ces initiatives institutionnelles. D'autant plus qu'il existe désormais toutes sortes de médiatisations concurrentes, utilisant des supports très variés (Internet, audiovisuel, publications...) qui induisent des interactions spécifiques entre producteurs et récepteurs des discours mémoriels.

Pour conclure au sujet de ces questions mémorielles, il apparaît, comme l'observait le philosophe Paul Ricœur, qu'«on ne se débarrasse pas des morts, on n'en a jamais fini avec eux».

Si les sociétés de la Méditerranée veulent sortir du face-à-face, elles seront confrontées à la nécessité d'un «travail sur la mémoire». Loin de toute «repentance», mais à partir d'une quête de «reconnaissance» de ce qui est advenu, il est un chemin possible pour sortir de la «guerre des mémoires».

Les conflits religieux ne sont pas moins saillants que les conflits de mémoires...

## 2.2. Religions traversées

La sphère publique, d'une rive à l'autre de la Méditerranée, a en effet largement été occupée ces dernières années par de violentes controverses à propos de questions politico-religieuses et singulièrement au sujet de la relation entre l'Europe et l'Islam. La crise des caricatures, les débats sur le voile ou les effets provoqués par le discours du pape à Ratisbonne en sont parmi les exemples les plus marquants. La tension est perceptible, et les médias mettent volontiers en exergue des foules vociférantes et des réactions violentes qui s'affirment dans l'espace public. Une frontière paraît dès lors être tracée entre «eux» et «nous», entre des mondes incompatibles qui se font face.

Il ne s'agit pas de sous-estimer la vigueur des passions collectives qui sont à l'œuvre et des représentations, religieuses ou séculières, qui nourrissent de profondes incompréhensions de part et d'autre de la Méditerranée. Les grandes verticalités religieuses, autour desquelles se construisent les appartenances, au monde juif, chrétien ou musulman, marquent les territoires symboliques et dessinent des formes de séparation. Il est néanmoins très important dans un tel contexte, où se nourrissent des désirs de guerre et où s'affirment des dynamiques de la confrontation, de déplacer notre regard et d'éclairer des pans de la réalité sociale, politique et religieuse qui sont laissés dans l'ombre. Tel est sans doute un des rôles des sciences humaines et sociales, éclairer une part du réel, dévoiler des angles morts et instaurer une dimension critique face à l'ordre des mots et des choses...

Il en va ainsi à propos des lieux de pèlerinage communs et des religions traversées en Méditerranée<sup>(6)</sup>. Il ne s'agit pas d'un phénomène mineur, anodin ou éphémère, mais bien de pratiques significatives, récurrentes et populaires qui touchent plusieurs centaines de milliers de personnes. Elles témoignent d'un autre type de rapport au religieux et d'une forme possible de traversée des frontières.

Loin de la mise en scène, par médias interposés, du clash des civilisations, les pratiques relatives aux pèlerinages communs en Méditerranée sont l'expression d'un tissu relationnel transculturel et religieux qui révèle une profonde intelligence de l'autre. Une forme de *lingua franca* entre religions a ainsi été façonnée à travers le temps, et elle circule toujours aujourd'hui, même si c'est de façon discrète, voire souterraine. Les séparations, les oppositions et les conflits autour du religieux ne sont nullement effacés, mais ils sont, comme le montrent des enquêtes ethnologiques de terrain, relativisés.

Les confrontations n'expriment en effet qu'une part du réel et elles ne doivent pas occulter d'autres types de pratiques, des systèmes relationnels complexes qui témoignent, au quotidien, d'une forme de vivre ensemble et d'être ensemble entre les grandes religions qui composent l'ensemble méditerranéen.

(6) Albera D. et Couroucli M. (sous la dir. de), *Religions traversées. Lieux saints partagés entre chrétiens, musulmans et juifs en Méditerranée*, Actes Sud/MMSH, 2009.

### 3. La question politique

Là encore, il s'agit d'une question à multiples facettes qui pourrait être abordée sous différents angles: la question des fondamentalismes, confrontés aux processus de sécularisation; la question de la violence politique et des terrorismes; la question de la légitimité des pouvoirs en place et de la pérennité des régimes en cours; la question de la liberté, des droits de l'homme et de la place des sociétés civiles...

C'est autour de la polarité: démocratie/dictature/islam politique que se joue nous semble-t-il la question centrale au XXI<sup>e</sup> siècle entre Europe et Méditerranée. Avec une question, telle qu'elle est le plus souvent formulée dans les médias: les régimes autoritaires sont-ils un rempart face à la montée de l'islamisme?

Cette question qui est au centre des relations entre l'Europe et la rive sud de la Méditerranée ne peut pas être posée en dehors d'au moins trois interrogations. La première concerne la nature de l'évolution des systèmes politiques du Sud et les limites que peut constituer une relation entre égaux, face à toute dérive autoritaire et sans que l'on tombe dans une posture prescriptive peu soucieuse de la singularité des cheminements historiques comme de l'inaliénabilité des droits fondamentaux des peuples.

La deuxième concerne la place de la religion dans ces sociétés et la nécessité d'une analyse plus attentive de leurs évolutions paradoxales et de leur capacité à se séculariser en dehors des modèles de la laïcité à la française.

La troisième renvoie à la nature de la promesse de partenariat et à l'influence qu'elle peut exercer sur le devenir de ces sociétés et au danger que peut représenter toute assignation identitaire qui les mettrait en dehors d'une dynamique d'ouverture politique.

Pour un observateur de l'évolution politique des sociétés du sud de la Méditerranée, les outils habituels de l'analyse des régimes autoritaires en situation de transition démocratique sont de moins en moins convaincants. Non pas que ces pays aient changé de catégorie pour rejoindre les rangs des systèmes démocratiques, mais parce que des explications en termes de libéralisation ou de démocratisation ne rendent pas compte des dynamiques en cours et encore moins des indicateurs contradictoires qui informent autant sur des avancées que sur des régressions. Le moment électoral glorifié dans les agendas internationaux informe très peu sur ces évolutions et dénature les diagnostics sur le sens des évolutions ou des régressions. Le fait de privilégier les recettes techniques et formelles qui font référence à l'État de droit, la transparence, le respect des règles, la bonne gouvernance, la norme juridique, contribue à la fabrication d'un simulacre d'une nouvelle légitimité, qui fait l'économie d'une réelle séparation des pouvoirs au nom de la modernisation économique. L'opacité de la démarche est liée au choix des indicateurs, ce qui dénature

l'impact des pressions qui peuvent s'exercer sur ces régimes autoritaires. Le pluralisme partisan, l'organisation d'élections périodiques, sont survalorisés par rapport à des indicateurs comme l'indépendance de la justice, le partage de la rente publicitaire, voire la liberté de commerce du papier et le contrôle de la circulation des journaux, nécessaires à toute entreprise autonome de presse indépendante.

Dans leur relation aux pays du Sud, certaines anciennes puissances coloniales ont toujours préféré un système d'ordre aux promesses incertaines que peut constituer l'aménagement d'espace de liberté. La France, par exemple, dans le cas du Maroc comme dans celui de l'Algérie ou de la Tunisie, a toujours privilégié les vieux turbans, au nom du danger que peut représenter un nationalisme panarabe ou panislamique. C'est le même argument qui est utilisé actuellement quand l'Europe soutient des révisions constitutionnelles pour proroger les mandats des présidents tunisiens ou algériens. Au Maroc, la France avait certes mis la monarchie en veilleuse pour asseoir son autorité à travers notamment une bureaucratie administrative, mais elle n'a jamais cherché à éliminer le sultanat, bien au contraire elle l'a instrumentalisé. Au lendemain de l'indépendance, le Maroc s'est trouvé avec ce double héritage: le Makhzen traditionnel et la structure étatique moderne introduite par le protectorat. Cette dernière constituera la norme pour la construction du nouvel État national, mais la dualité ne disparaîtra pas pour autant, le pouvoir réel restera aux mains du roi, qui a entre-temps abandonné la dénomination de sultan sans renoncer pour autant à sa sacralité archaïque.

Concernant la place de la religion dans ces sociétés et la nécessité d'une analyse plus attentive de leurs évolutions paradoxales et de leur capacité à se séculariser en dehors des modèles de la laïcité à la française, il faut d'abord préciser que le recours à la religion en tant qu'idéologie de combat de la part des différents États confrontés à la menace islamiste va de pair avec le processus de retraditionalisation des régimes et des sociétés. La posture des chefs de l'État dans ce processus est celle de leaders religieux dont une partie importante des activités est désormais consacrée au domaine du culte et de la production d'une idéologie religieuse ambivalente et fondamentaliste. La naissance des organisations islamistes contestataires n'a pas conduit les pouvoirs à la révision de cette politique religieuse. Bien au contraire, au lieu d'œuvrer pour une réduction du poids de la religion dans le champ politique, le développement de l'islamisme les a conduits à l'accentuation de ce poids dans le souci d'occuper ce terrain (cas de l'Égypte et du Maroc). La revendication d'un fondamentalisme religieux d'État a été un élément fondamental de cette politique religieuse du pouvoir, préoccupé, d'une part, par le développement de l'islamisme contestataire interne, et interpellé par le triomphe du salafisme et du shiisme révolutionnaire d'autre part.

*Quand on brandit l'islamisme comme un épouvantail qui excuse toutes les dérives, il ne faut pas oublier un fait historique patent: l'islamisme est d'abord un produit des États autoritaires. En effet, quand on analyse les formes de religiosité et les*

indicateurs de celle-ci dans une perspective de longue durée, on est frappé par les mutations profondes qui se sont produites depuis l'indépendance des sociétés du sud de la Méditerranée. On a l'impression d'être pris entre deux tendances lourdes apparemment contradictoires. D'un côté la religion s'affirme comme le constituant identitaire principal. Elle est désormais le référentiel de base à partir duquel se tissent toutes les stratégies de conquête du pouvoir et de recomposition de la société civile. Et d'un autre côté, on constate que les acteurs perdent de plus en plus l'initiative de cette construction identitaire. La religion, qui est passée de l'ordre de l'inné et du trivial à celui du construit, du pensé et de l'exprimé dans le discours public, donne l'impression, tout en s'affirmant haut et fort, de refluer dans des espaces circonscrits. Elle pâtit du mouvement général de désenchantement du monde et de redéploiement du sacré. La religion musulmane, si l'on veut risquer une hypothèse, est chassée vers la sphère publique/politique. Elle est l'objet d'un enjeu d'appropriation entre acteurs publics, alors qu'au plan des individus et des petites communautés, les stratégies au quotidien relèvent du bricolage, d'une confection d'équilibres instables entre plusieurs registres de religiosité. Même dans le cas de l'islamisme, qui est la forme la plus contemporaine de cette tentative de reprise en main par les acteurs de leur destin religieux, on se rend compte que celui-ci n'échappe pas à ce constat général. Quand la sensibilité islamiste est appropriée dans la quotidienneté par le petit peuple, elle est obligée de composer avec des pratiques considérées comme hétérodoxes par les clercs du mouvement. Le hijab, le chapelet, la prière collective, la lecture des journaux militants, l'islamisation du discours, cohabitent avec l'achat du mouton de sacrifice à crédit, la fréquentation des plages mixtes ou la scolarisation des filles. En même temps, tout cet activisme religieux s'inscrit dans un calendrier spécifique qui ne coïncide pas nécessairement avec d'autres calendriers du sacré et du profane. Pour récapituler, on pourrait dire qu'il y a une impression a priori très forte, qui nous renvoie à une religion omniprésente et plurielle dans la société, et une autre réalité, qui apparaît lorsqu'on est appelé à mieux observer, qui laisse penser que la religion est de plus en plus cantonnée dans des espaces bien déterminés et dont les formes d'expression obéissent à une logique de la standardisation et de la recherche individuelle du salut. Comment alors justifier l'acceptation des dérives autoritaires au nom d'une lutte contre l'islamisme, sachant que l'histoire de ce mouvement renvoie à des réalités paradoxales où se mêlent le factuel, une écume du temps qui passe chargée de violence et de haine, et le long cours porteur de désirs d'émancipation individuelle et de lutte contre la dictature des aînés ?

La littérature islamiste présente un corpus doctrinal très nuancé, permettant une dissociation entre l'islamisme politique et la politique islamiste. Autrement dit, les prises de position des mouvements sont inscrites dans des contextes historiques particuliers, elles répondent à des défis particuliers dont l'enjeu principal est la conquête du pouvoir, et les pratiques politiques effectives une fois ce pouvoir conquis. Le vieillissement du mouvement s'exprime par un passage remarqué d'une littérature «prophétique», missionnaire, caractérisée par une

vision totale et radicale souvent simpliste de la question du pouvoir, à une vision plus nuancée, plus politique, conséquence de quelques années d'apprentissage des logiques de l'activisme politique. «La thermidorisation» de la révolution iranienne permet d'anticiper sur la normalisation des autres mouvements, sans toutefois minimiser les particularismes de cette nouvelle culture politique, ni évacuer le fait qu'elle est portée par de nouvelles générations dont les profils sont difficiles à cerner par leurs partenaires occidentaux et dont les pratiques peuvent apparaître comme atypiques.

Au fur et à mesure que le mouvement islamiste s'inscrit dans la durée, il prend ses distances avec une partie du legs de l'histoire proche, notamment celle des Frères musulmans. Il produit ses propres repères et ses propres héros. Il donne à voir ainsi un large éventail de sensibilités, façonnées pour la plupart dans le cadre des frontières nationales et à partir de problématiques inscrites dans la modernité.

Les analyses des mouvements islamistes ont profondément évolué. La résurgence d'un sacré rationalisé à partir d'expressions religieuses élaborées ne peut plus s'appréhender comme un simple archaïsme, voire comme une réaction frileuse à un processus de modernisation irréversible, mais plutôt comme un phénomène accompagnant la crise d'un État qui a failli, aussi bien dans sa fonction d'allocation de ressources que de régulation d'intérêts concurrents.

La démultiplication des mouvements et des modes d'expression religieux n'est qu'une conséquence partielle de cette situation. Elle rend compte, plus que tout autre, d'une présence massive et prégnante d'une demande de redéfinition des contours d'un nouveau champ politique moderne qui puisse prendre en charge les stratégies de survie de nouveaux groupes sociaux (femmes, jeunes...) et leur donner sens. Il est très difficile par conséquent de faire l'économie d'une intégration qui parte du principe que les islamistes ne sont pas moins redevables d'une clarification de leur rapport à la religion que les dictateurs en place. Sans oublier aussi que l'islamisme est un référentiel en construction, sa trame doctrinale est loin d'être achevée. Ses idéologues, contrairement aux jihadistes, puisent dans plusieurs registres pour offrir aux militants un archétype cohérent qui embrasserait tous les secteurs de la vie. Le tunisien Ghannouchi parle à ce propos de «réinvention des cadres idéologiques et culturels de la modernisation» (*Le Mouvement islamique et la modernité*, Dar al jil, Beyrouth, 1980). Le discours des protagonistes traduisant une quête effrénée de la tradition première peut nous piéger et nous empêcher de voir les aspects très modernes de cette reconstruction identitaire et nous faire oublier le caractère diversifié des exégèses et leur multiplicité, ainsi que le lien étroit qu'elles entretiennent avec les contingences historiques et politiques de chaque pays.

Les images de ces femmes iraniennes en tchador dévalant les pistes sur des luges multicolores, ou de ces jeunes filles en hijab blanc qui prennent la parole dans un amphithéâtre devant un parterre d'étudiants impressionnés par tant d'assurance, qui conduisent des scooters ou font du footing dans les banlieues casablancaises, interpellent assez fortement les

clichés forgés depuis des décennies. *On est amené à s'interroger sur le statut de victime de «l'intégrisme» et à essayer d'expliquer pourquoi des jeunes filles ou des femmes s'engagent massivement dans les mouvements de renouveau religieux.*

Le décalage entre la situation offerte aux femmes dans la société traditionnelle et l'horizon d'attente qu'elles se sont fixé au terme d'une évolution amplifiée par le double effet de la scolarisation et de l'urbanisation donne lieu à l'émergence de stratégies multiples d'ascension sociale. La demande du respect à la lettre de la norme religieuse en est une. Elle permet d'accéder à l'espace public moyennant l'adoption de la tenue islamique, de revendiquer l'application de la *chari'a* pour hériter, travailler à l'extérieur, commercer, gérer de façon autonome son propre patrimoine... Les sociétés islamiques et traditionnelles ne sont pas nécessairement homothétiques. Le spectre des sensibilités islamistes est assez large pour permettre de nourrir les arguties de tous les camps, y compris modernistes, au nom de l'islam.

On ne peut pas, chaque fois, faire un procès d'intention à ces positions en les considérant comme des choix tactiques, une sorte de compromis historique en attendant la prise de pouvoir. Une exégèse de combat ne peut pas s'empêcher de générer de nouvelles pratiques sociales dont les conséquences sont irréversibles, d'autant plus que cette exégèse est produite par des militantes en situation de mobilité ascendante et qu'elles prennent des positions de pouvoir dans leur propre mouvement.

La nature de la promesse de partenariat et l'influence qu'elle peut exercer sur le devenir de ces sociétés est également cruciale. L'équilibre est difficile à tenir entre le respect du principe du droit à construire son propre cheminement politique et le danger d'une assignation identitaire qui les mettrait en dehors d'une dynamique d'ouverture politique. Il faut prendre bien garde de ne pas enfermer ces sociétés dans le carcan de l'exception culturelle, sans proposer un cap commun à franchir.

Une analyse en termes d'empathie molle, qui renoncerait à une adhésion négociée aux mêmes valeurs et à l'importance de repères partagés, qui tout en respectant les historicités particulières esquissent un horizon commun, fait resurgir le spectre du paradigme de Samuel Huntington. Elle vise à répondre à une crainte irrationnelle de contamination et à un

désir viscéral d'identifier et de connaître la menace que représente l'autre. La déclaration de Barcelone, qui se situe quelque part entre l'Union de la Méditerranée et l'Union pour la Méditerranée (UPM), ne manquait pas de générosité. Même si elle a n'a pas pu donner corps à un nouveau paradigme régional, à Barcelone on a bien insisté sur la nécessité de renforcer «la coopération pour prévenir et combattre le terrorisme, de lutter contre l'expansion et la diversification de la criminalité organisée et combattre le fléau de la drogue dans tous ses aspects». Mais on a aussi parlé, contrairement à ce que propose l'UPM, de «l'établissement d'un partenariat global et euro-méditerranéen, du développement de l'État de droit et de la démocratie dans les systèmes politiques intérieurs, du respect de la diversité et du pluralisme dans les sociétés et de la nécessité de promouvoir la tolérance entre ses différents groupes et lutter contre les manifestations d'intolérance, en particulier le racisme et la xénophobie». Ce qui constitue une promesse de partage de la condition humaine.

Les communautés autant que les individus n'ont que deux façons d'organiser leur moi composite et de transcender le projet unidimensionnel auquel les invite le mouvement irréversible de la globalisation: porter la contradiction envers l'altérité telle que l'ont développée les civilisations juive, chrétienne et musulmane. Ce qui est conforme au scénario esquissé par Samuel Huntington. Ou bien neutraliser ce mouvement en assumant le statut d'une identité fragmentée portée par une culture sophiste relativisant le principe de vérité et de pureté de sens, et en prenant ancrage sur lui.

Le palier régional constitue désormais un passage obligé pour atténuer cette confrontation entre une identité paroissiale, de plus en plus forte, et une nécessité historique de participer à une aventure universelle, à la fois chaotique et incertaine. *On peut considérer le projet d'Union pour la Méditerranée comme une tentative de constitution d'un «nous» régional, à cette seule condition d'inverser les priorités: ne plus se focaliser uniquement sur la stabilité des régimes au détriment des mouvements sociaux et politiques. Le grand risque, désormais, est la mise en place d'une sainte alliance des régimes autoritaires dont les principales victimes seraient les droits et les libertés des individus.*

Il est en effet bien difficile de considérer ces régimes autoritaires comme des remparts face à ce qui est présenté comme l'inéluctable «montée» de l'islamisme. Ne sont-ils pas, plutôt, des sources de la violence politique?

## 4. La question stratégique

La Méditerranée du XXI<sup>e</sup> siècle est considérée comme une des grandes zones stratégiques du monde, là où se concentrent des enjeux, des tensions et des conflits qui ont un retentissement à l'échelle mondiale.

Parmi les nombreux foyers autour desquels se concentre la question stratégique en Méditerranée, trois grandes questions retiennent notre attention et peuvent être considérées comme majeures :

- La question du positionnement stratégique de l'Europe en Méditerranée;
- La question de la Turquie dans sa relation à l'Union européenne;
- La question israélo-palestinienne, notamment dans sa relation aux frontières.

### 4.1. Le positionnement stratégique de l'Europe en Méditerranée

#### Où joue l'Europe? Quelle est la priorité stratégique?

Depuis la chute du mur de Berlin en 1989, la configuration stratégique a profondément changé. Durant ces vingt dernières années, nous avons assisté à une recomposition continentale et aux retrouvailles entre «l'Europe kidnappée», à l'Est, et l'Europe occidentale qui avait construit depuis le Traité de Rome en 1959 un système de communautés devenu depuis l'Union européenne élargie. Cette masse continentale, qui rassemble désormais vingt-sept pays, apparaît à l'échelle internationale comme un vaste ensemble régional structuré par des institutions, des règles communes et des procédures, des valeurs affichées et, pour un certain nombre de ses membres, par une monnaie commune, l'euro.

La Méditerranée, par contraste, apparaît, au Sud et à l'Est, comme un ensemble disparate, voire éclaté. La tentative de construction de sous-ensembles régionaux, par exemple l'Union du Maghreb arabe, n'a nullement abouti; la Ligue arabe est restée profondément divisée durant ces vingt dernières années; les Balkans ont été secoués par des conflits meurtriers; la place d'Israël dans la région est demeurée incertaine, à travers les hésitations puis les chaos du processus de paix; la Turquie, dont la priorité internationale semble être l'adhésion à l'Union européenne, oscille entre ses sphères d'action et d'influence, au Proche-Orient, en Asie centrale ou en mer Noire...

Alors que le temps de la paix a rythmé la construction de l'Union européenne, depuis l'après Seconde Guerre mondiale, le temps de la guerre a scandé la vie des populations et des sociétés du Sud et de l'Est de la Méditerranée durant la même période, ce qui instaure une véritable faille du temps.

D'un côté, ce qui est prévisible, la construction d'un ensemble régional stable, des règles, des procédures et des échéances; de l'autre, une réalité incertaine, des bouleversements nombreux et souvent violents qui créent un contraste saisissant entre monde européen et monde méditerranéen.

Dans ces conditions et dans un tel contexte, quel est le positionnement stratégique de l'Union européenne en Méditerranée? Comment se situe-t-elle par rapport aux grands acteurs internationaux qui pèsent dans cette région du monde, notamment les États-Unis, la Russie et la Chine? L'Union européenne est-elle un acteur autonome et une possible puissance médiatrice entre une rive et l'autre de la Méditerranée, ou se confond-elle avec la représentation stratégique d'un Occident qui forme, surtout après le 11 septembre 2001, un nouveau bloc face aux menaces de l'Islam?

La guerre en Iraq a témoigné d'une réalité contrastée et d'une profonde division entre pays membres de l'Union européenne, entre ceux qui ont soutenu l'intervention militaire américaine, ceux qui sont restés en retrait ou neutres, et ceux qui se sont clairement opposés à cette guerre. Le positionnement stratégique de l'Union européenne devient dans ces conditions assez peu lisible en Méditerranée.

Il apparaît néanmoins, au vu de ces dernières années et du renforcement de la place et du rôle de l'OTAN dans cette région du monde, qu'une forme de singularité européenne tend à s'effacer. La réintégration de la France dans le commandement militaire intégré de l'Alliance atlantique est à cet égard un signe supplémentaire d'effacement d'une forme de distinction, voire d'autonomie, par rapport aux choix stratégiques des États-Unis.

Cela signifie-t-il qu'un bloc occidental, dont l'OTAN serait le bras armé, est désormais reconstitué? Cette représentation stratégique pourrait bien s'imposer, surtout lorsqu'on regarde le monde depuis l'autre rive de la Méditerranée. L'Union européenne ne semble en tout cas pas prendre le chemin d'assumer par elle-même sa propre sécurité, et l'on voit mal, à l'heure actuelle, l'émergence d'un pôle européen autonome en matière de défense. Un tel manque de volonté politique européenne, à même de défendre sa propre vision du monde et ses propres intérêts, qui ne sont pas nécessairement ceux des États-Unis dans cette région du monde, dans la mesure où par exemple ils ne veulent pas de la construction d'un ensemble régional structuré entre Europe et Méditerranée ne sera pas sans conséquences sur la crédibilité de tout projet méditerranéen ou euro-méditerranéen.

Si un tel positionnement stratégique de l'Union européenne devait se confirmer dans les prochaines années, cela signifierait que nous nous sommes profondément éloignés de ce que Wolf Lepenies appelait «la possibilité, sur notre Vieux Continent, d'une politique de l'esprit qui ne vise pas à ordonner à des fins européennes le reste du monde<sup>(7)</sup>». Les logiques de puissance seraient ainsi réactivées, et une dimension frontale, de face

(7) Wolf Lepenies, *Qu'est-ce qu'un intellectuel européen?*, Le Seuil, 2007, p. 40.

à face, au nom de l'Occident, plutôt que de côte à côte, entre Europe et Méditerranée, pourrait s'imposer.

L'Union européenne va être amenée, dans les années à venir, à faire des choix de positionnement stratégique. Il ne faudra pas s'étonner que les pays, notamment du sud et de l'est de la Méditerranée, vers lesquels un «ordre du monde» défini par l'OTAN pourrait s'imposer, n'y consentent pas et réagissent, à leur façon, à ce qui leur apparaîtra comme une forme d'hégémonie. Pour mieux nous rendre compte de ce que peut signifier cette «forme du monde», il suffit, l'espace d'un instant, de retourner la carte et d'imaginer qu'un tel ordre du monde soit imposé à l'Union européenne par des puissances extérieures. Comment l'Union européenne réagirait-elle?

Concernant cette posture stratégique, la question de la Turquie, pays par ailleurs membre de l'OTAN, devient dans ces conditions encore plus capitale, surtout à propos des négociations d'adhésion à l'Union européenne.

#### 4.2. Une Europe avec ou sans la Turquie?

Le seul fait de poser la question est déjà une aventure politique en soi.

En effet, malgré une décision unanime des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne en 2004 de lancer les négociations sur l'adhésion de la Turquie, malgré leur lancement effectif en octobre 2005, malgré des progrès non négligeables réalisés par la Turquie dans la direction d'un alignement sur les normes et règlements de l'Union européenne, malgré un fonctionnement démocratique du pays, l'adhésion de ce grand pays à l'Union européenne continue de faire débat, et cela de manière souvent irrationnelle.

##### Le débat en surface

Si l'on prenait les débats du sommet de l'OTAN du 2 avril 2009 à Strasbourg et Kehl comme étalon du rapprochement turco-européen, il y aurait de quoi désespérer. Typiquement, sur un sujet délicat mais au dénouement prévisible, la Turquie a réussi, par son éphémère opposition à la candidature du Danois Anders Fogh Rasmussen au poste de secrétaire général de l'OTAN, à donner tous les signes d'une incompatibilité de fond avec le comportement des pays européens.

La posture turque sur la candidature Rasmussen a réussi à transformer un point de vue en soi défendable (l'efficacité de l'OTAN dans le monde musulman, à commencer par l'Afghanistan, qui constitue aujourd'hui son principal terrain de manœuvre, sera diminuée par l'image «antimusulmane» de Rasmussen, héritée de la crise des caricatures) en une opposition frontale de la Turquie à la liberté d'expression (motif invoqué par Rasmussen pour ne pas condamner les

caricatures à l'époque et pour ne pas s'excuser aujourd'hui) et en une prise de parole au nom des pays musulmans (ce que la Turquie avait toujours évité de faire au sein de l'organisation militaire, dont elle est la deuxième puissance conventionnelle).

Plus généralement, le débat européen sur la Turquie, et plus spécialement le débat français, est à la fois superficiel, populiste et fort peu rationnel. Les arguments les plus fréquents portent sur la «vague migratoire turque» que déclencherait une adhésion à l'Union européenne ou «l'importation du terrorisme islamique et du problème kurde» en Europe.

Ces arguments sont aussi «vendeurs» que mal fondés. En effet, la croissance démographique turque, aujourd'hui plus élevée que dans les pays de l'Union européenne, est en voie de ralentissement sous l'effet combiné de l'urbanisation croissante et de l'élévation du niveau de vie, phénomènes bien connus des démographes et parfaitement documentés dans les pays européens et dans ceux du pourtour méditerranéen. Par ailleurs, il y a en France et dans quelques autres pays européens plus d'islamistes radicaux passés par les camps afghans qu'il n'y en a dans toute la Turquie, et aucun n'est d'ailleurs turc. Quant au problème kurde, cela fait très longtemps qu'il s'exprime politiquement en Allemagne ou en Belgique tout autant que dans le sud-est de la Turquie.

Les véritables enjeux de la négociation d'adhésion sont ailleurs.

##### Les vrais enjeux de l'adhésion de la Turquie

Historiquement, les processus successifs d'élargissement de l'Union européenne ont consisté à «exporter» les valeurs européennes au-delà des frontières du moment. Ce fut le cas lors du renoncement de la Grèce, puis de l'Espagne et du Portugal à leurs régimes militaires respectifs, ce qui permit les adhésions de 1981 et de 1985.

Ce fut aussi le cas lors des adhésions de 2004 (la quasi-totalité de l'Europe centrale) et de 2007 (Bulgarie et Roumanie), qui marquèrent le retour de l'ex-bloc communiste au sein de la famille européenne.

Avec la Turquie, il s'agit notamment de donner suite à une désormais ancienne requête du pays en vue de son adhésion. La Turquie, rappelons-le au passage, est membre du Conseil de l'Europe et de l'OTAN.

Côté Union européenne, les déclarations des responsables politiques européens concernant l'adhésion de la Turquie n'accordent généralement que peu d'importance aux enjeux stratégiques qu'une telle adhésion comporterait pour l'Europe, alors même que l'on peut supposer que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union, en se prononçant à l'unanimité en 2004 sur l'ouverture des négociations, avaient eux-mêmes longuement pondéré ces arguments de fond.

Ces enjeux sont élevés dans plusieurs domaines:

- **Au plan économique**, il est déjà perceptible que la Turquie apporte un gain de compétitivité aux secteurs de pointe de l'industrie européenne à l'échelle mondiale. Si tel n'était pas le cas, pourquoi donc Renault et Bosch emploieraient-ils autant de chercheurs sur leurs plates-formes turques? Pourquoi Airbus aurait-il confié à une firme turque la construction (et bientôt la conception industrielle) d'éléments importants des A320 et A350? Pourquoi l'industrie automobile européenne, de Mercedes à Fiat, de Man à Valeo, de Ford à Renault, produirait-elle autant de modèles en Turquie? Contrairement à une idée prévalente, il ne s'agit pas d'installer en Turquie des productions à bas coûts. Même si c'est en partie le cas (mais de manière décroissante en raison de l'élévation des salaires), la raison principale réside dans la disponibilité en grand nombre d'ingénieurs et de techniciens de très grande qualité et d'une organisation industrielle efficace.
- **Au plan énergétique**, une part non négligeable de l'approvisionnement européen en pétrole passe déjà par le pipeline Bakou-Tbilissi-Ceyhan, tandis que les négociations progressent pour construire le gazoduc Nabucco, qui reliera les champs gaziers de la mer Caspienne (Azerbaïdjan, puis Turkménistan), voire d'Iraq, au centre de l'Europe. Ceux qui en Europe centrale ont grelotté l'hiver dernier pour cause de différend russo-ukrainien connaissent le bien-fondé de la diversification des routes énergétiques.
- **Sur le plan démographique**, contrairement aux idées reçues, la Turquie pourrait fournir sur les dix à trente ans à venir, éventuellement dans le cadre d'arrangements sectoriels négociés, une main-d'œuvre de grande qualité à ceux des secteurs de l'industrie européenne qui sont en manque de ressources. Et ces besoins sont et resteront importants en raison de la démographie déclinante dans la vaste majorité des pays européens.
- **Sur le plan militaire**, la Turquie possède, après les États-Unis, la deuxième armée conventionnelle des pays de l'OTAN. Des Balkans au Liban, du golfe d'Oman à l'Afghanistan, les opérations de l'Union européenne et de l'OTAN bénéficient régulièrement du professionnalisme et de la force numérique des forces armées turques.
- **En politique étrangère**, les initiatives ou les contacts de la diplomatie turque dans le Caucase, en Iran, avec l'Afghanistan et le Pakistan, au Proche-Orient, font désormais l'objet d'une appréciation explicite des diplomaties européennes, y compris dans les États membres les plus clairement opposés à l'adhésion.

*Pris ensemble, ces enjeux ont un nom: la place de l'Union européenne dans le monde, c'est-à-dire le niveau de son leadership moral, politique et économique, et sa capacité à contribuer au maintien de la paix.*

Certes, une «contribution» turque dans les domaines énumérés plus haut est possible sans adhésion. La différence, cependant, est de taille: le poids politique, économique, démographique et militaire d'une Union comprenant la Turquie serait celui d'une puissance globale. Le poids de l'Union actuelle, éventuellement élargie à deux ou trois petits pays des Balkans et à l'Islande, resterait celui d'une puissance régionale.

Certes, le passage d'une «Union européenne sans la Turquie» à une «Union européenne avec la Turquie» est une opération d'une immense complexité, complexité d'ailleurs bien plus grande que ne l'aiment à envisager la plupart des acteurs turcs du processus.

En effet, les conséquences d'une adhésion de la Turquie sur le budget européen, sur les votes au Conseil et sur l'équilibre entre membres du Parlement européen sont tout simplement considérables.

Le débat sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne prend un relief très différent selon l'État membre d'où on l'observe: tandis que la plupart des gouvernements des pays d'Europe centrale sont résolument favorables – de même que le sont l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni –, la France et l'Autriche se distinguent dans le camp des opposants récents.

Le cas de l'Allemagne est très différent, puisque a) la coalition actuellement au pouvoir est divisée sur le sujet; b) il y a quelque 3 700 entreprises allemandes en Turquie et donc des intérêts croisés considérables; c) le vote turc peut s'avérer décisif dans certains *länder* lors des élections législatives du 29 septembre prochain. On note ainsi que le parti des Verts est désormais coprésidé par un Allemand d'origine turque, Cem Özdemir, parlementaire européen jusqu'en juin 2009 et actuellement candidat aux législatives allemandes.

Côté Turquie, le véritable enjeu d'une adhésion à l'Union européenne est – pour le ramener à l'essentiel – celui de l'équilibre entre laïcité et influence religieuse en politique.

Il est clair que, comme grand pays musulman (plus de 99 % de la population), la Turquie n'échappe pas aux tensions nées de l'influence grandissante de l'islam politique, influence qui peut s'observer depuis des décennies de l'Indonésie à l'est jusqu'au Maroc à l'ouest.

La différence est qu'en Turquie cette évolution – liée aussi à l'émergence d'une classe politique et marchande restée très minoritaire jusqu'à il y a seulement une ou deux décennies – intervient sur fond d'une Constitution explicitement laïque et d'une forte tradition séculariste chez une partie substantielle de la population, très attachée au mode de vie européen hérité de la fondation de la République en 1923 par Mustafa Kemal. Les récentes élections municipales (29 mars 2009), qui ont enregistré un recul en voix du parti de gouvernement (AKP), illustrent bien – en simplifiant à l'extrême – la géographie sociologique et politique de la Turquie actuelle,

les côtes et l'Ouest votant «laïc» et l'intérieur et l'Est votant «religieux», le vote kurde restant lui très spécifique.

Il est donc clair qu'il y a, pour le secteur laïc de la société turque, un enjeu majeur dans les négociations d'adhésion à l'Union européenne, à savoir la préservation – certains disent même la survie – du mode de vie laïc en Turquie.

### Les vertus du processus d'adhésion

Dans une société traversée par des courants politiques contradictoires et dans un système politique caractérisé par une longue tradition de combat plutôt que de dialogue et de compromis, l'existence d'un processus d'adhésion à l'Union européenne offre en réalité un fort point d'ancrage.

En effet, les réformes démocratiques, l'abolition de la peine de mort, le renforcement du droit des femmes, des enfants et des travailleurs, la modernisation de la justice, la liberté d'association et d'expression, la lutte contre la corruption, le renforcement du respect des droits de l'homme dans la police et la gendarmerie, les multiples avancées de nature plus «technique» – de la qualité de l'air à la sécurité des aliments, des contrôles phytosanitaires à la défense des consommateurs – tout ce qui est véhiculé par les négociations d'adhésion est perçu par le public turc comme autant de signes de progrès.

Comme l'indiquent certains observateurs, l'agenda de l'Union européenne, initialement perçu comme une «imposition de Bruxelles», est désormais vécu comme la meilleure transcription des aspirations du citoyen turc. En cela, l'objectif de l'adhésion, ou plus exactement la mise en œuvre des réformes qu'il implique, est devenu un élément incontournable de la vie politique turque.

Seul réel paradoxe, le «champion» de la cause européenne est aujourd'hui le parti au pouvoir (AKP), alors même que le principal parti d'opposition (CHP) et plus généralement l'*establishment* laïc se considèrent comme les authentiques tenants du rapprochement avec l'Europe, dont le processus d'adhésion constitue la forme moderne de la «marche vers l'Occident» prônée par Atatürk.

Vu de Turquie, le processus d'adhésion possède donc de multiples vertus: pour les laïcs, il est un puissant garant contre une islamisation, perçue et redoutée, de la société du fait de la dominance du parti AKP résultant de votes démocratiques; pour l'AKP, la modernisation qu'implique le processus d'adhésion équivaut en quelque sorte à un «brevet de modernité», gage de sa survie et de son développement politique. *Au final, le processus d'adhésion constitue, pour la Turquie contemporaine, un mode de régulation de la société. Ce sera encore plus le cas si la négociation se poursuit sans à-coups, car la mise en place des étapes ultérieures des réformes politiques correspondant aux «critères de Copenhague» permettra de contribuer à perfectionner ces mécanismes de régulation. Par exemple, la mise en place d'un «ombudsman» permettrait de veiller à une coexistence harmonieuse des différents styles de vie: port du voile ou non, vente et consommation d'alcool.*

Sans nul doute, le processus d'adhésion sera un long chemin pour la société turque, car, au-delà des réformes explicitement requises, il implique une transformation des mentalités et une maturation de la démocratie.

Ainsi, le système politique et le citoyen devront s'habituer à s'insérer dans un ensemble politique où dialogue et compromis sont de mise à tout instant, car dans l'Union il ne saurait y avoir quotidiennement un vainqueur et un vaincu sur chaque sujet.

Autre exemple, pour devenir «compatible» avec l'Union européenne, le système éducatif devra-t-il un jour choisir entre les deux dogmes incompatibles qu'il inculque à l'élève turc: la «marche vers l'Occident» et la mémoire historique selon laquelle «la Turquie n'a que des ennemis».

Du côté européen, il faudra également intégrer deux réalités simples:

- Le processus d'adhésion a été lancé par décision unanime au plus haut niveau, il ne pourrait être stoppé que par une décision identique pour laquelle une unanimité n'existe tout simplement pas. La méthode des «bâtons dans les roues» actuellement utilisée par quelques États membres ne produit qu'acrimonie et perte d'influence pour l'Union européenne.
- Le résultat final – à savoir adhésion ou pas – est en tout état de cause suspendu à une décision finale unanime au sein de l'Union et à une approbation de la Turquie. Il ne s'agit donc pas d'un processus inéluctable, mais d'une négociation soigneusement encadrée par de multiples conditions de substance et de procédure.

Dans l'intervalle, et si l'on s'efforce d'oublier pour un instant l'objectif ultime de l'adhésion, il est utile de s'interroger sur les vertus du processus d'adhésion en lui-même. Au regard de ce qui a été dit plus haut, *on peut en effet considérer le processus d'adhésion comme le meilleur véhicule vers une Turquie plus stable, plus moderne, plus prospère, ce qui constitue en soi un objectif stratégique majeur pour l'Union européenne dans un monde parcouru de crises multiples.*

Ce serait là une raison pour laisser le processus d'adhésion se poursuivre à son rythme normal et dans sa conditionnalité pleinement et réciproquement acceptée.

### La Turquie, Norvège du Sud?

Jusqu'aux crises politiques successives de 2007 et 2008, et avant l'intrusion de la récession mondiale, la Turquie s'était placée sur un chemin de croissance fort. Grâce à des réformes ambitieuses, les équilibres principaux avaient été rétablis et les indicateurs de croissance, d'investissements étrangers directs ou de dépenses d'équipement autorisaient les ambitions les plus hautes.

De même, le renouveau de la politique étrangère turque depuis quelques années a redonné au pays une influence dans

une vaste région s'étendant des Balkans au Caucase, de l'Asie centrale au Proche et au Moyen-Orient, et désormais dans certains pays d'Afrique. Par ses missions de maintien de la paix, par son appartenance au Conseil de sécurité de l'ONU en 2009 et 2010, et désormais au «G 20», la Turquie a aussi acquis une influence grandissante sur la marche des affaires mondiales.

Dès lors, il n'est pas étonnant de voir pointer de temps à autre, dans le discours politique des dirigeants turcs, le rêve d'un retour à la puissance ottomane. Et de voir surgir en parallèle ce que l'on pourrait appeler l'«option norvégienne» au regard de la négociation d'adhésion avec l'Union européenne.

En effet, si les conditions ultimes d'une adhésion à l'Union européenne devaient s'avérer trop exigeantes, ou si la puissance intrinsèque d'une Turquie à la croisée de deux mondes devait s'avérer incompatible avec son appartenance à l'Union européenne, alors une décision unilatérale de sortie des négociations – un peu comme les deux votes populaires des citoyens norvégiens avaient mis fin à deux processus de négociation d'adhésion menés avec succès par les gouvernements du moment – pourrait avoir du sens.

Toutes ces questions sont désormais sur la table. À n'en pas douter, une grande part de l'avenir de l'Union européenne, et notamment de sa relation à la Méditerranée, va se jouer autour de la question turque.

Elle va également se jouer autour de la question israélo-palestinienne, et singulièrement à propos des territoires et des frontières.

### 4.3. La question israélo-palestinienne, des frontières impossibles?

Les années 1990 ont été marquées par une rupture majeure dans la structure de l'occupation israélienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. De 1967 à 1987, ces mécanismes de contrôle ont été inscrits dans une politique de colonisation<sup>(8)</sup>. Au début des années 1990, suite au premier soulèvement palestinien (1987-1993) et dans le cadre de l'application des accords d'Oslo (1993), ils se sont restructurés autour d'un projet de séparation<sup>(9)</sup>. Projet de séparation qui s'est concrétisé sur le terrain avec le lancement de la construction du mur/barrière<sup>(10)</sup> autour de la Cisjordanie, à partir de 2002, et par le retrait de Gaza en septembre 2005.

Ces mesures de séparation ont généré différentes réactions. D'un côté, le tracé du mur a provoqué de vives protestations chez les Palestiniens et au sein de la communauté internationale. Définissant le tracé de cette barrière à l'est de la Ligne verte<sup>(11)</sup>, donc en pleine Cisjordanie occupée, Israël s'est vu accusé d'annexer de facto de nombreuses terres aux dépens des Palestiniens. D'ailleurs, dans un jugement du 9 juillet 2004, la Cour internationale de justice statue sur l'illégalité de la construction du mur en Cisjordanie. D'un autre côté, à travers la construction du mur et le désengagement de Gaza, certains Israéliens et certains observateurs internationaux ont cru voir des avancées vers l'horizon positif qu'avait laissé entrevoir la signature des accords de principe (1993) entre Yasser Arafat et Itzhaq Rabin. Le mur a également été perçu comme une première ébauche d'une frontière entre Israël et le futur État palestinien, tandis que le désengagement de Gaza a été envisagé de son côté comme ayant mis définitivement fin au contrôle israélien sur la bande côtière occupée depuis 1967.

Toutefois, telles qu'elles ont été mises en œuvre, ces mesures de séparation ont généré des configurations territoriales qui ne correspondent pas à un régime frontalier. Elles témoignent davantage d'un réajustement des modes d'occupation compromettant l'émergence d'un État palestinien viable au côté d'Israël. *Plutôt que d'aider à se rapprocher de l'horizon politique fixé par Oslo, le projet israélien de séparation semble donc repousser toute résolution du conflit.*

### Séparation ou imbrication?

Sur le plan territorial, les redéploiements israéliens et les mécanismes sécuritaires mis en place depuis les années 1990 ont brisé toute continuité territoriale entre les zones palestiniennes. Ce faisant, ils ont consolidé l'imbrication entre espaces israéliens et palestiniens, et ainsi compromis toute séparation.

Certes, depuis la période d'Oslo, de nombreux signes ont laissé envisager la mise en place d'une séparation entre Israël et les Territoires palestiniens occupés. Entre 1994 et 2000, conformément aux accords, Israël a effectué un certain nombre de retraits des zones peuplées de Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie. Ces zones ont été reprises en main par l'Autorité palestinienne, qui s'est alors chargée de l'administration civile et policière dans les zones A, et de l'administration civile dans les zones B. Les zones C devaient rester sous contrôle israélien.

(8) Azoulay A. et Ophir A., *This Regime which is not One: Occupation and Democracy Between the Sea and the River* (1967), Tel-Aviv, Reisling (en hébreu), 2007.

(9) Gordon N., *Israel's Occupation*, Berkeley, University of California Press, 2008.

(10) Le terme de «barrière de sécurité» (*gader bitahon*) est, avec celui de «barrière de séparation» (*gader hafrada*), l'un des termes utilisés par les Israéliens pour désigner ce dispositif de séparation. Dans cet article, j'utiliserai alternativement les termes de «barrière» et de «mur», puisque cet édifice est constitué, selon les lieux, d'un ensemble complexe de murs de béton ou de clôtures électroniques, et de routes de patrouilles.

(11) Ancienne ligne d'armistice de 1949 entre Israël et ses voisins. Elle délimite ici la frontière entre Cisjordanie et Israël.

Parallèlement, entre 1994 et le début des années 2000, et afin de lutter contre les attentats-suicides palestiniens, Israël a fortement restreint l'entrée des Palestiniens dans les limites de son territoire (circonscrit aux frontières d'avant 1967). Un système de permis individuels de circulation et des *check-points* ont alors été mis en place. Ces dispositifs ont été utilisés soit pour filtrer les Palestiniens désirant entrer en Israël, soit pour appliquer les bouclages des Territoires occupés mis en place comme des moyens de punition collective. En 2002, au milieu de la seconde Intifada, face à une nouvelle vague d'attentats-suicides palestiniens particulièrement meurtriers, le Premier ministre Ariel Sharon a lancé la construction de la barrière de séparation autour de la Cisjordanie.

Cependant, d'un point de vue géographique, ces retraits et ces mesures de séparation ne viennent pas démarquer deux territoires distincts côte à côte. Tout d'abord, si le système de permis et les *check-points* séparent effectivement les trajectoires des Palestiniens de celles des Israéliens dans l'espace israélo-palestinien, ils ne séparent pas Israël de la Cisjordanie. Et pour cause, pendant la même période les Israéliens ont redéployé en Cisjordanie leurs modes d'occupation civils et militaires au point de renforcer leur présence et leur étau autour des enclaves palestiniennes<sup>(12)</sup>. Ils ont donc affermi leur contrôle sur les zones C, conservant ainsi à la fin de la période d'Oslo le contrôle sur 60 % de la Cisjordanie. La construction de colonies et d'infrastructures y a été poursuivie au point que le nombre de colons juifs qui résident aujourd'hui à Jérusalem et en Cisjordanie est près de quatre fois plus élevé qu'à la fin des années 1980. Il atteint en 2009 plus de 400 000 personnes.

Même la construction du mur n'a pas remis en cause cette imbrication des espaces israéliens et palestiniens. Au contraire, si la barrière a été présentée comme le moyen de séparer les deux populations au point de pouvoir constituer la future frontière entre les deux États, dans les faits, elle a créé de nouvelles enclaves palestiniennes du côté israélien et des enclaves israéliennes du côté palestinien. Le nombre de Palestiniens se trouvant enclavés à l'ouest du mur serait de 60 000 à 80 000 personnes, tandis que le nombre de colons israéliens restant à l'ouest du mur s'élèverait à près de 80 000 personnes.

### Contrôle à distance

Par ailleurs, la mise en place de ce projet de séparation ne met pas fin au contrôle israélien sur les enclaves palestiniennes. Il correspond à une réorganisation des modes d'occupation dans le sens où ce contrôle s'opère dorénavant à distance.

Déjà, au cours de la période d'Oslo, la délégation de pouvoir effectuée par Israël au profit de l'Autorité nationale palestinienne (ANP) dans les zones A et B était partielle. Cependant, si l'ANP obtient l'administration civile et policière, son pouvoir législatif est très limité<sup>(13)</sup>. De même, Israël conserve le monopole de l'exercice de la violence légitime. D'une part, la police palestinienne n'a d'autorité que sur les Palestiniens, et cela uniquement dans les zones A et B. D'autre part, dans les zones B, l'armée israélienne conserve un droit d'intervention pour toute raison de «sécurité intérieure»<sup>(14)</sup>.

Suite au déclenchement de la seconde Intifada, les redéploiements israéliens et les opérations de l'armée sont venus réduire l'étendue de l'autonomie palestinienne. Au printemps 2002, Ariel Sharon lance l'opération «rempart», qui conduit l'armée israélienne à envahir une nouvelle fois les villes et les villages palestiniens. Suite à cette opération, les zones d'opération des forces de l'ordre palestiniennes établies par les accords d'Oslo ont été redéfinies et souvent réduites par les Israéliens.

Progressivement, l'armée israélienne structure ses dispositifs pour opérer une distanciation du contrôle au sein des enclaves palestiniennes. Afin d'accroître sa capacité à contrôler les mouvements des Palestiniens entre les diverses enclaves de Cisjordanie, l'armée y multiplie les obstacles. Elle installe des dizaines de *check-points* permanents ou volants, creuse des tranchées, érige des barrières, des blocs de béton ou encore des monticules de terre pour barrer les routes palestiniennes. Depuis 2004, le bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies estime que le nombre annuel de ces obstacles s'élève entre 500 et 600 en Cisjordanie. Combinés à des routes de contournement (souvent) réservées aux colons et à l'armée, ces obstacles fragmentent l'espace palestinien en une multitude d'enclaves et créent ainsi une profonde distorsion de l'espace-temps entre Palestiniens et Israéliens. En se donnant la capacité de ralentir ou de bloquer la mobilité des Palestiniens, l'armée israélienne ne réduit pas seulement leur rapidité et leur liberté de déplacement, mais elle accélère aussi sa capacité d'intervention pour arrêter d'éventuels suspects. Cette rapidité d'intervention est renforcée par la présence continue des forces armées israéliennes autour des enclaves, que ce soit dans des bases militaires, des postes avancés (*check-points*, tours de guet) ou dans les colonies de peuplement.

La capacité d'action de l'armée au cœur des enclaves palestiniennes est enfin soutenue par les sources de renseignement dont elle dispose. Le ministère israélien de l'Intérieur conserve la gestion du registre des populations et le monopole d'émission des cartes d'identité palestiniennes. Il peut

(12) Handel A., «Where, Where to and When in the Occupied Territories? An Introduction to Geography of Disaster», in Givoni M., Hanafi S., Ophir A., *Occupation: Israeli Technologies of Rule and Governance*, New York, Zone Books, à paraître.

(13) Gordon N., *Israel's Occupation*, Berkeley, UCP, 2008, pp. 175-176.

(14) Rabbani M., «Palestinian Authority, Israeli Rule», in Joel Beinin et Rebecca L. Stein, *The Struggle for Sovereignty: Palestine and Israel 1993-2005*, Stanford, SUP, 2006, pp.78-79.

ainsi suivre et affecter les trajectoires spatiales (droit de résidence dans une enclave, permis de déplacement) et sociales des Palestiniens (mariage), ainsi que de multiples aspects de leur vie quotidienne (obtention d'un permis de conduire, immatriculation de véhicule, etc.). Le contrôle des informations fournies par ces registres et par les réseaux d'informateurs locaux donne aux services de renseignement israéliens (Shabak) et à l'armée une grande précision pour mener ses interventions. Cette précision est accentuée par les informations récoltées grâce à l'instrumentalisation des réseaux de contrebande d'ouvriers et de marchandises qui opèrent le long des lignes de séparation entre Israël et la Cisjordanie. Cette instrumentalisation est si importante que l'on peut parler d'une forme de décharge du contrôle sur ces acteurs informels.

Les mécanismes de contrôle israéliens cherchent donc à opérer une double distanciation du contrôle: dans l'espace, en le repoussant de l'autre côté du mur, et dans le temps, en contrôlant le futur grâce aux systèmes de *profiling* qui permettent d'arrêter les suspects avant qu'ils ne commettent des attaques contre Israël. Ces modes de «police à distance» ne renvoient pas seulement à un déplacement du contrôle au-delà de frontières physiques définies. Comme en Europe, ils relèvent surtout d'un glissement du contrôle de la souveraineté territoriale vers celui des identités nationales et sociales ainsi que vers les flux de personnes. *Le projet de séparation ne génère pas un régime frontalier, mais un régime de mobilité*<sup>(15)</sup>.

Ce sont ces mécanismes de contrôle à distance qui ont largement contribué à réduire le nombre d'attentats en Israël à partir de 2004-2005, et non le mur. En 2005, moins de la moitié de cette structure est achevée. Pourtant, en 2005, le nombre de victimes israéliennes a déjà chuté à 50 personnes; en 2006, il est tombé à 24, puis à 13 en 2007. De même, ce n'est pas le mur qui semble être le moyen principal pour limiter l'entrée des Palestiniens travaillant en Israël, mais plutôt le régime de mobilité (reposant sur le système de permis, les bouclages et les *check-points*) qui s'élabore progressivement depuis les années 1990 et qui s'est considérablement durci au début des années 2000. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: selon les estimations des Nations unies, entre le premier trimestre 2001 et le premier trimestre 2002, alors que le mur n'est pas encore entamé, le nombre d'employés palestiniens se rendant en Israël et dans les colonies décroît déjà de 107 630 à 59 000. En revanche, du premier trimestre 2002 au premier trimestre 2007, alors que le mur est en construction, le nombre d'employés palestiniens remonte progressivement à 68 100. L'armée israélienne et le ministère de la Défense sont d'ailleurs convaincus de l'efficacité de ces mécanismes de contrôle à distance. Ils ont refusé catégoriquement de remettre en cause ce dispositif sécuritaire au cours du processus de négociations d'Annapolis (2007-2008).

Pour ce qui est de la bande de Gaza, même après leur désengagement (septembre 2005), les Israéliens ont également tenté de maintenir des formes de contrôle à distance sur la population palestinienne. Israël a conservé la maîtrise de l'espace aérien et maritime, des flux d'importations et d'exportations, ainsi que des mouvements des Palestiniens qui souhaitent entrer ou sortir de la bande de Gaza. Toutefois, la configuration territoriale, le manque de contrôle des services de renseignements sur la population de la bande côtière et, enfin, la prise de pouvoir par le Hamas au printemps 2007, réduisent considérablement l'étendue et l'efficacité de ce mode de contrôle. Le manque de précision du contrôle à distance qui s'exerce sur la bande de Gaza contribue d'ailleurs à expliquer le caractère fondamentalement différent des opérations militaires qui y sont menées en comparaison avec celles qui le sont en Cisjordanie. Alors qu'en Cisjordanie, la précision du contrôle permet d'effectuer des opérations limitées, dans la bande de Gaza, l'armée a recours à des moyens plus massifs, engendrant plus de violence, comme lors des offensives de juin - juillet 2006 et de décembre 2008 - janvier 2009. Au lendemain du cessez-le-feu déclaré unilatéralement par Israël le 17 janvier 2009, on compte plus de 1 300 morts et plus de 5 000 blessés du côté palestinien et 13 morts du côté israélien.

En somme, la séparation qui s'est mise en place depuis la période d'Oslo ne correspond pas à une séparation territoriale qui jetterait les bases de futures frontières entre deux États. Elle relève davantage d'un réajustement des modes d'occupation qui permet de séparer les trajectoires de deux populations vivant sur un même espace. Compensant l'imbrication entre espaces israéliens et palestiniens, elle la consolide et compromet davantage toute démarcation entre deux espaces distincts.

En outre, cette séparation ne positionne pas les Israéliens et les Palestiniens dans une relation d'équivalence par rapport au conflit. Elle n'est d'ailleurs pas envisagée de la même manière selon que l'on se trouve d'un côté ou de l'autre. Alors que les Israéliens ont le sentiment d'avoir déplacé le conflit de l'autre côté du mur depuis la fin de la seconde Intifada (2004) et de pouvoir évoluer dans un espace souverain et fluide, en revanche, les Palestiniens voient leurs espaces se réduire comme une peau de chagrin, et l'occupation israélienne devenir de plus en plus présente et de plus en plus violente.

En somme, le projet de séparation contribue à accentuer le fossé, tant dans les perceptions que dans ce qui est vécu au quotidien par les Israéliens comme par les Palestiniens.

Face à l'ensemble de ces questions – humaine, culturelle et religieuse, politique et stratégique – qui traversent et qui travaillent l'ensemble méditerranéen, quelles politiques publiques et quels dispositifs politico-institutionnels ont pris forme ces dernières années?

(15) Parizot C., «Après le mur, les représentations israéliennes de la séparation avec les Palestiniens», *Cultures et conflits*, n° 73, mars 2009.

## II. Des dispositifs politiques et institutionnels friables

Deux dispositifs ont pris forme ces dernières années, le Partenariat euro-méditerranéen (PEM), lancé en 1995 à la Conférence de Barcelone, et l'Union pour la Méditerranée (UPM) lancée lors de la Conférence de Paris en juillet 2008.

Il ne s'agit pas ici de retracer l'histoire de ces politiques publiques, pas plus que de dresser un bilan des actions engagées par les différents acteurs, qu'ils soient étatiques ou non étatiques. Cela a été réalisé par ailleurs et a fait l'objet de différents travaux, notamment au sein du réseau Ramses<sup>2</sup>.

L'idée est plutôt, dans un premier temps, de tenter d'identifier les impasses et les carences du Partenariat euro-méditerranéen et d'analyser, dans un deuxième temps, dans quelle mesure l'Union pour la Méditerranée est susceptible, ou non, d'y répondre.

### 1. Le partenariat euro-méditerranéen

La crise du Partenariat euro-méditerranéen est apparue nettement, sur la scène publique internationale, à l'occasion de son dixième anniversaire à Barcelone en 2005. Une réunion était alors prévue qui devait relancer le processus et réunir, pour la première fois à ce niveau, les différents chefs d'État, or la quasi-totalité des chefs d'État des pays partenaires méditerranéens, notamment arabes, ont alors choisi de ne pas faire le déplacement. Le partenariat se révélait ainsi être sans véritables partenaires...

Les masques, d'une certaine façon, sont alors tombés. Le processus de Barcelone s'avérait être un processus largement unilatéral, où l'Union européenne décide et où les pays du Sud et de l'Est méditerranéens appliquent des dispositions prises au Nord. Il s'agissait en fin de compte d'une forme d'hégémonie, non par la force mais par un ensemble de

règles et de procédures contraignantes fixant aux pays partenaires du Sud un agenda à suivre et une « mise à niveau » à accomplir. De telles relations, asymétriques, ne pouvaient pas fonctionner durablement. Le Partenariat euro-méditerranéen, même s'il est parvenu à un certain nombre de résultats, par exemple à mobiliser de nombreux acteurs des sociétés civiles du nord et du sud de la Méditerranée qui ont investi ce dispositif pour faire avancer leurs causes et leurs projets, s'est en fin de compte retrouvé dans l'impasse.

La centralité de la crise politique israélo-palestinienne, avec le retournement du *processus* de paix en *processus* de guerre, a, il est vrai, profondément pesé sur le processus de Barcelone, né dans le sillage de la conférence de Madrid et des accords d'Oslo. Il convient également de ne pas négliger les difficultés au plan économique, à travers la mise en place d'une simple zone de libre-échange à l'échelle euro-méditerranéenne, sans véritable accompagnement ni fonds structurels...

Comment sortir le Partenariat euro-méditerranéen de l'impasse dans laquelle il s'est progressivement enfermé? Peu d'initiatives politiques ont été lancées, entre 2005 et 2007. Il a fallu attendre l'initiative du président de la République française, en octobre 2007 à Tanger, pour qu'un nouveau dispositif politico-institutionnel soit proposé en Méditerranée.

### 2. De l'Union de la Méditerranée à l'Union pour la Méditerranée

Prendre la Méditerranée comme un centre ou comme une région du monde à part entière, et pas seulement comme un sous-ensemble régional de l'Europe, était une idée originale. C'était le point de départ de l'initiative française en Méditerranée. Elle avait l'avantage de mettre l'ensemble des pays méditerranéens sur le même plan et de sortir d'une relation verticale, du Nord vers le Sud, de l'Europe vers la Méditerranée. Cette vision horizontale, voire transversale, de la Méditerranée, qui aurait pu être conçue comme une politique de coopération renforcée, au sein de l'Union européenne, impliquant les pays concernés et selon une adhésion à géométrie variable, a néanmoins été négociée et présentée comme excluant un certain nombre de pays membres de l'Union européenne non méditerranéens. L'Allemagne a dès lors vivement réagi à ce qui a été alors perçu comme une forme de démembrement de la construction européenne et a obtenu, à Hanovre, en mars 2008, que le projet initial d'une « Union de la Méditerranée » soit transformé en une « Union pour la Méditerranée », impliquant l'ensemble des pays membres de l'Union européenne.

Ce passage d'une Union «de» à une Union «pour» change profondément la donne et redessine la configuration du nouveau dispositif politico-institutionnel imaginé à propos de la Méditerranée.

«Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée», le titre officiel lui-même témoigne du compromis qui a dû être négocié, dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne et du sommet de Paris, en juillet 2008, où a été officiellement lancé ce nouveau dispositif politico-institutionnel.

La conférence de Marseille, en novembre 2007, des ministres des Affaires étrangères, a consacré le seul titre d'Union pour la Méditerranée (UPM), défini le siège, à Barcelone, du nouveau secrétariat de l'Union et arrêté le principe d'un copilotage politique, Nord et Sud, de cette nouvelle Union de projets à construire.

Bien que visant à sortir le processus de Barcelone de l'impasse, l'UPM s'avère un dispositif politique et institutionnel friable.

La logique de l'octroi, du Nord vers le Sud, de l'Europe «pour la Méditerranée», risque en effet de resurgir bien vite face à la dispersion des volontés politiques et à la permanence d'un mode de gestion à caractère institutionnel, voire bureaucratique. Il y a un cap à maintenir qui fait de l'ensemble des pays membres de cette nouvelle Union des acteurs à part entière.

Mais pour quoi faire ensemble?

Quel est en fin de compte le «vouloir être ensemble» susceptible de pouvoir assembler, voire rassembler, l'Europe et la Méditerranée dans les années à venir? Est-ce la volonté de trouver de nouveaux chemins pour la paix là où s'affirment avec de plus en plus de force des désirs de guerre?

Les affrontements, particulièrement meurtriers, entre Israël et le Liban, en juillet 2006, et entre Israël et la Palestine, à Gaza en décembre 2008, témoignent d'une conflictualité particuliè-

rement vive qui échappe aux règles de droit et aux procédures de médiation internationales.

La guerre est là, entre des pays membres ou partenaires d'une même «Union pour la Méditerranée». Il est dans ces conditions particulièrement difficile de définir un «vouloir être ensemble»...

Le principal acquis de la construction européenne est d'avoir rendu la guerre impossible entre pays membres de l'Union européenne. Cela n'est pas, tout au moins à ce stade, à la portée de l'Union pour la Méditerranée. Le processus de construction d'un ensemble commun vient, il est vrai, à peine de commencer. Il est donc particulièrement friable et réellement perfectible. Faut-il pour autant le suspendre ou l'arrêter? Ce serait un grave renoncement dans la mesure où une bonne part de l'avenir se joue là. Il s'agit de se donner les moyens d'inventer ou de réinventer ces dispositifs politiques et institutionnels, de multiplier les projets concrets entre acteurs de la société civile, de favoriser l'expression d'un monde de significations communes, face à la montée de la colère, des incompréhensions et de la peur, et de dessiner de nouveaux horizons, entre Europe et Méditerranée, là où les intérêts convergent et où peut se construire un possible espoir...

Toutes les questions saillantes sont là: humaine, culturelle et religieuse, politique et stratégique, auxquelles il convient d'ajouter des questions économiques, environnementales et alimentaires...

Elles appellent des approches singulières et des réponses renouvelées. La recherche en sciences humaines et sociales, conjuguée à une pensée critique et au regard d'autres disciplines scientifiques, peut sans doute contribuer à apporter des éléments de réponse et à dessiner des formes nouvelles de compréhension de ce monde méditerranéen si complexe.

La question méditerranéenne est, en tout cas, une question d'avenir. Elle est appelée à rester, pour longtemps encore, sur l'agenda politique européen.

Juillet 2009

**Note de synthèse** établie par **Thierry Fabre**, avec le concours de **Michel Péraldi**, de **Mohamed Tozy**, de **Marco Medina** et de **Cédric Parizot**.





